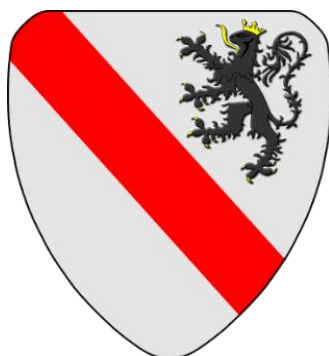


Rapport d'activités 2014

Zone de Police des Trieux (5336)



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

ZONE DE POLICE DES TRIEUX – 5336

EDITÉ PAR LA ZONE DE POLICE DES TRIEUX
15, RUE DU TEMPLE
6180 COURCELLES
BELGIQUE
www.policelocale.be/5336
Avril 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 – SOMMAIRE

EDITORIAL	4
-----------	---

LA CHEF DE ZONE	5
- <i>La Chef de Zone</i>	5

LE PERSONNEL	7
- <i>La répartition du personnel</i>	7
- <i>L'absentéisme</i>	10
- <i>Le Recrutement</i>	12
- <i>La Formation</i>	14
- <i>Le Nouveau Chef de Service à la tête de la Proximité</i>	15
- <i>La Réunion du Personnel du 11 décembre 2014</i>	15

L'ORGANISATION	19
- <i>La Mise en place d'un Gradé Coordinateur</i>	19
- <i>Le Bureau Judiciaire</i>	20
- <i>Les Services de permanence de la Zone de Police</i>	22

INFRASTRUCTURE, LOCAUX, MATÉRIEL ET BUDGET	23
- <i>Les Infrastructures de la Zone de Police des Trieux</i>	23
- <i>Le Projet d'un nouvel Hôtel de Police</i>	24
- <i>La Salle d'écriture UNIQUE au Service Intervention (SIPL)</i>	24
- <i>L'acquisition de 2 nouveaux véhicules</i>	25
- <i>Le Budget 2014</i>	26

NOTRE PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ 2014-2017	28
- <i>Les Généralités</i>	28
○ <i>Le Conseil Zonal de Sécurité – CZS</i>	28
○ <i>Le Plan Zonal de Sécurité – PZS</i>	28
○ <i>L'élaboration du Plan Zonal de Sécurité – Sa mise en œuvre</i>	28
- <i>Les Priorités de notre Plan Zonal de Sécurité 2014-2017</i>	29
- <i>Focus sur nos Priorités en matière de Sécurité et de Qualité de vie</i>	30
○ <i>Evolution de la criminalité en générale sur la Zone de Police</i>	30
○ <i>Nos priorités ... La délinquance urbaine</i>	31
○ <i>Nos priorités ... Les vols qualifiés dans les habitations</i>	34
○ <i>Nos priorités ... La Sécurité Routière</i>	38
- <i>Focus sur nos Priorités en matière de Fonctionnement interne</i>	42
- <i>Autres Activités de 2014</i>	43
○ <i>Relevé des prestations 2014</i>	43
○ <i>Notre Zone de Police en quelques chiffres</i>	44

LE BIEN – ÊTRE - PLAN DE PRÉVENTION 2014	45
--	----

EN ROUTE VERS 2015	48
--------------------	----

2014 : UN PREMIER RAPPORT D'ACTIVITÉS S'INSCRIVANT DANS L'ENVIE DE DÉVELOPPER UN PILIER FONDAMENTAL DU COMMUNITY POLICING, LA TRANSPARENCE DE NOS ACTIONS !

La police belge de manière générale et la zone de police des Trieux en particulier ont développé au cours de ces dernières années une police orientée vers la population, axée vers la résolution des problèmes citoyens. Cette manière d'agir porte un nom : le Community policing ou fonction de police orientée vers la communauté. Cette philosophie se traduit à travers cinq piliers fondamentaux.

Le premier consiste en l'orientation externe qui insiste sur le fait que la police fait partie intégrante de la société et qu'elle doit prendre en considération les besoins et attentes de tous ses partenaires afin d'établir sa stratégie.

Le deuxième fait référence au fait que la police doit être orientée vers la résolution de problèmes, qu'elle doit tenter d'identifier et d'analyser les causes potentielles de la criminalité et des conflits dans la communauté.

Le troisième pilier est celui du partenariat. La zone de police des Trieux ne veut pas et ne peut avoir la prétention d'être la seule responsable de la sécurité sur son territoire. Elle aborde les problèmes de sécurité en collaboration avec tous les éléments de la chaîne de sécurité : les autorités administratives et judiciaires, les autres services de police tant fédéraux que locaux, les cellules de prévention, les asbl, les citoyens,....

Le quatrième pilier, et celui qui nous occupe principalement aujourd'hui, consiste en la transparence de nos actions et en l'aptitude de rendre compte.

Le cinquième et dernier pilier est celui de l'implication capable. Il doit permettre de donner à tous la possibilité de s'investir dans l'amélioration de la qualité de vie.

Mais revenons quelque peu sur ce fameux quatrième pilier, celui de la transparence. Il ne s'agit pas ici de justification pour se donner bonne conscience mais bien de faire preuve d'esprit d'ouverture et de développer



une communication qui est essentielle à la compréhension de nos missions. Qui n'a jamais entendu dire : « Mais que fait la police ? ».

Au travers de ce présent rapport d'activités, nous avons voulu lutter contre les idées préconçues et démontrer que votre police travaille bel et bien, qu'elle développe des méthodes de travail qui permettent d'être plus efficace et d'aborder les problèmes dans un ensemble.

Notre objectif est de vous inviter à vous poser quelques instants, à prendre le temps de faire plus ample connaissance avec votre police, une police

qui œuvre au quotidien à l'amélioration de votre sentiment de sécurité. Bonne lecture !

Caroline Taquin
Bourgmestre de Courcelles
Présidente du Collège de police

Delphine de Lavareille
Chef de Corps de la zone de
police des Trieux

Noël Van Kerckhoven
Bourgmestre de
Fontaine-l'Évêque

LA CHEF DE ZONE

LA CHEF DE ZONE

L'année 2014 a vu l'arrivée très attendue d'un nouveau Chef de Corps à la tête de la Zone de police des Trieux, en la personne de Madame la Commissaire Divisionnaire Delphine de Lavareille ; désignée, pour un mandat de cinq ans renouvelable, à la suite d'une procédure visant à sélectionner le meilleur candidat.

La prestation de serment s'est tenue à l'Administration communale de Courcelles le 5 mai 2014 ; prestation entre les mains de la Présidente du Collège de police, Madame la Bourgmestre Caroline Taquin.

S'en est suivie le même jour, une présentation de notre Chef de Zone au personnel de la zone de police à la salle Beguin à Trazegnies.

L'occasion nous est ici offerte de remonter quelque peu le temps pour examiner les étapes qui ont précédé cette désignation.

La première de ces étapes fut l'appel à candidature publié par la Police Fédérale le 22 octobre 2013 et ce, dès lors que le Chef de Corps précédemment en place avait fait le choix de réorienter sa carrière vers d'autres horizons.



Les dossiers de candidature devaient être rendus au plus tard le 22 novembre 2013.

Dès l'instant où des candidats avaient postulé pour l'emploi, une commission de sélection s'est réunie à huis-clos. Celle-ci était composée de Madame Caroline Taquin, Présidente du Collège de Police, de Monsieur Pierre Magnien, Procureur du Roi à Charleroi, de Monsieur Guy Petit, Commissaire d'Arrondissement à la province de Hainaut, du Commissaire Divisionnaire François Adam de l'Inspection générale, du Commissaire Divisionnaire Marcel Guissard, Chef de Corps de la ZP Famenne-Ardenne, du Commissaire Divisionnaire Eddy Maillet, Directeur Coordinateur à Tournai et de l'Inspecteur Principal Fabrice Vanderest, chargé de cours à l'Académie de police Emilien Vaes à Jurbise et au SPF Justice.

COURCELLES/FONTAINE-LEVEUDE - NOUVEAU CHEF DE CORPS DES TRIEUX

Nouveau rôle et nouvelle région pour Delphine De Lavareille

Le 5 mai, jour de sa prestation de serment, Delphine de Lavareille est devenue le nouveau chef de corps de zone de police des Trieux. « J'observe /analyse... », précise la jeune femme. Elle découvre aussi une région et une fonction. Et la première impression est plutôt favorable. En d'autres termes, le tableau est moins sombre que certains ont pu vouloir le dire. Même s'il ne manque pas de pain sur la planche... Il a fallu ficeler à la hâte le budget 2014. Il sera officiellement présenté le 27 juin. Jusqu'ici, la zone de police des Trieux fonctionnait sur une base des douzièmes provisoires. Ce qui compliquait considérablement son fonctionnement. « Ce sera un budget de transition », précise Delphine De Lavareille. Parmi ses principales composantes, on trouvera bien sûr les dépenses



« Je découvre de nouvelles facettes du métier »

DELPHINE DE LAVAREILLE, 38 ANS, NOUVEAU CHEF DE ZONE DES TRIEUX

de personnel, les frais de fonctionnement, mais aussi une série de dépenses liées au matériel et aux équipements. Ainsi, le parc des véhicules sera partiellement renouvelé et le système informatique complété... Derrière les chiffres, les actes. Le plan zonal de police 2014/2016 a été récemment approuvé par le ministre de l'Intérieur. On y retrouve sans surprise 3 axes prioritaires : la lutte contre les vols dans les habitations, la délinquance ur-

baine et la sécurité routière. Delphine De Lavareille n'a pas eu l'occasion d'y mettre sa griffe. Mais elle se marquera sur le prochain plan annuel d'actions spécifiques. Entretiens, le chef de corps aura déjà opéré les ajustements qu'elle juge nécessaires aux structures de fonctionnement.

Aujourd'hui - enfin - poursuite d'un chef de zone, la police des Trieux devra encore s'étouffer. Elle compte 99 policiers, membres du cadre opérationnel, et 23 membres civils. Il manque 8 policiers pour compléter le cadre. « On lancera le recrutement une fois le profil de la fonction établi », précise Delphine De Lavareille. ■

REPÈRES Une vocation précoce

Nivelloise, 38 ans, fraîchement mariée (il y a 15 jours à peine), 4 enfants (en tenant compte de la reconstitution de la famille) : voilà le personnage campé. Aussi loin qu'elle se souvienne, Delphine De Lavareille a toujours souhaité intégrer les forces de l'ordre. Elle a suivi un parcours classique : école royale militaire, licence en criminologie à l'Ulg, école d'officiers de la gendarmerie, puis plus récemment un brevet de direction. Avant d'intégrer la réserve de la gendarmerie à Bruxelles puis la zone de police de Nivelles (l'annonce ci-

elle dirigeait les opérations depuis ans. « J'étais dans une zone de confort, à quelques km à peine de mon domicile, mais j'étais bloquée dans mon évolution ». La commissaire divisionnaire a donc saisi une opportunité qui se présentait en répondant à l'appel à candidature pour commander la zone des Trieux. Et en se qualifiant. « J'apprends de nouvelles choses chaque jour. Jusqu'ici, je maîtrisais bien le volet opérationnel. Ici, j'élargis ma palette avec la logistique, les finances. Le personnel. C'est très intéressant. Je

Le travail de la Commission de sélection fut de vérifier l'adéquation au profil de fonction des candidats en évaluant leurs aptitudes et en comparant leurs « titres et mérites » pour in fine proposer un classement des candidats reconnus aptes.

Lors d'une troisième étape, le Conseil de police a examiné, en date du 14 mars 2014, les travaux de la Commission de sélection et a proposé au Roi, en fonction des résultats de la commission, un candidat reconnu apte en vue de sa désignation.



SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

Chef de corps de la police locale. - Désignation Par arrêté royal du 25 avril 2014, Mme Delphine DE LAVAREILLE est désignée, pour un terme de cinq ans, à l'emploi de chef de corps de la police locale de la zone de police DES TRIEUX.

Titre du document concerné: Chef de corps de la police locale. - Désignation Par arrêté royal du 25 avril 2014, Mme Delphine DE LAVAREILLE est désignée, pour un terme de cinq ans, à l'emploi de chef de corps de la police locale de la zone de police DES TRIEUX.

Url de la page concernée: http://www.etaamb.be/fr/arrete-royal_n2014000426.html

La dernière étape étant la parution, le 25 avril 2014 de l'Arrêté Royal attestant de la nomination par le Roi du candidat en tant que Chef de Zone ... en l'occurrence, **Une Chef de Zone.**

Pour la petite histoire, la prise de fonction de notre Chef de Corps était prévue un jour férié, soit dit en passant pas n'importe lequel, le 1^{er} mai 2014..., et donc finalement l'arrivée réelle s'est faite le 5 mai 2014.

Notre Chef de Corps assure depuis cette date la direction, l'organisation et la répartition des tâches au sein de la zone de police et assume la responsabilité de l'exécution de la politique policière locale. Elle exerce ses activités sous l'autorité du Collège de Police qui est constitué des Bourgmestres de Courcelles, Madame Caroline Taquin, et de Fontaine-l'Évêque, Monsieur Noël Van Kerckhoven.

Et voilà comment ... par la suite, on fait la « Une » dans la presse

Nous en profitons pour réitérer à notre Chef de Zone toutes nos félicitations et lui souhaiter le meilleur ... notamment parmi nous.

LE PERSONNEL

Chaque Zone de Police, placée sous la direction d'un Chef de Corps, se compose d'une part, d'un cadre opérationnel comptant des fonctionnaires de police et des agents de police et d'autre part, d'un cadre administratif et logistique (CALog), formé de personnel civil. Dans les deux cadres, le personnel est réparti selon trois niveaux : dirigeant, intermédiaire et de base.

Les membres du personnel CALog accomplissent des tâches administratives et/ou d'appuis spécialisés voire purement logistiques.

Les membres du personnel opérationnel quant à eux assurent principalement la fonction de police à proprement dit.

Le fonctionnement et l'organisation de la Zone de Police doivent être tels qu'un service minimum à la population soit assuré ; service qui est réparti en 7 fonctionnalités de base à savoir : le travail de quartier, l'accueil, l'intervention, l'assistance policière aux victimes, la recherche et l'enquête locale, le maintien de l'ordre public et la circulation.

LA RÉPARTITION DU PERSONNEL

Le personnel policier et civil selon le grade au 31.12.2014

Niveau	Grade	Cadre organique	Effectif réel	Effectif réel	Cadre organique	Grade
	<i>Policiers</i>	<i>Policiers</i>	<i>Policiers</i>	<i>Civils</i>	<i>Civils</i>	<i>Civils</i>
Dirigeant	Commissaire divisionnaire	1	1			
	Commissaire	8	5	2	2	Conseiller
Intermédiaire	Inspecteur principal	27	17+ 4 (*)	4	5	Consultant
Base	Inspecteur	81	63 + 8 (*)	9	11	Assistant
	Agent	4	2	2	4	Employé
Total		121	88 +12 (*)	17	22	

Source : ZP TRIEUX/DRH

(*) : Membres du personnel détachés du fédéral ou du local dans notre zone de police, sans y être nommés.

SYNTHESE

PERSONNEL PREVU AU CADRE ORGANIQUE	143
PERSONNEL PREVU PAR LA NORME KUL et LA NORME MINIMALE CALog	123.6
PERSONNEL PRESENT AU 31.12.2014	117

Norme KUL (cadre opérationnel) : **106.6**

Norme minimale CALog : **17**

Nous pouvons donc constater que la norme minimale CALog est atteinte avec 17 membres.

Par contre nous présentons un déficit en personnel au niveau du cadre opérationnel de 6.6 ETP par rapport à la norme minimale KUL fixée à 106.6 pour notre zone de police.

Pour rappel, en matière de cadre des zones de police, la norme KUL est une norme d'effectif minimale qui doit permettre à une zone de police d'assurer l'ensemble de ses missions au service des citoyens.

Instaurée en 2002 lors de la réforme des polices et appelée « norme KUL », du nom de l'Université catholique de Louvain, il s'agit d'un savant calcul prenant notamment en compte la population, la superficie de la zone et le taux de criminalité.

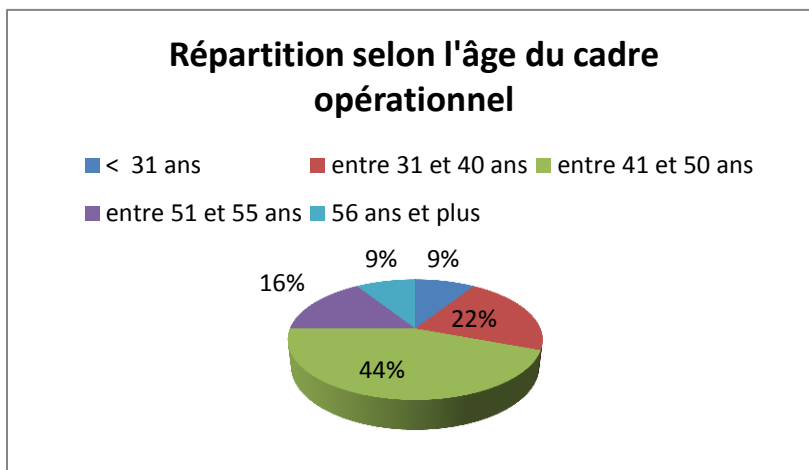
Que pouvons-nous dire à présent sur l'âge du personnel de la Zone de police

La moyenne d'âge de l'ensemble du personnel nommé de la zone est de **44.8** ans.

La moyenne d'âge du cadre opérationnel est de **44,3** ans, tout sexe confondu.

Le graphique ci-après sur la répartition du personnel nommé du cadre opérationnel selon l'âge en 2014, nous indique que **9%** de notre personnel se rapproche en principe de la pension et que pratiquement la moitié (**44%**) de l'effectif se trouve dans la

tranche d'âge de 41 à 50 ans.



De même, que pouvons-nous dire sur la répartition hommes/femmes du personnel de la Zone...comment se situe-t-on par rapport à l'ensemble du personnel de la Police Intégrée (Police Fédérale et Police Locale) ...où en 2013, moins d'un tiers (29.73%) du personnel se conjugait au féminin.

A titre de comparaison pour l'ensemble de la Zone de police des Trieux, la gent féminine y est représentée à hauteur de 33.33%.

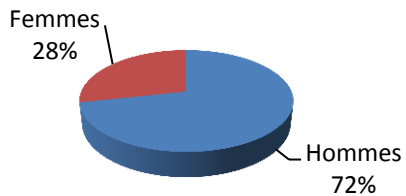
Notre zone comprend ainsi **35 femmes** et **70 hommes** ; en considérant uniquement le personnel nommé au sein de la Zone.



Remarquons toutefois de grandes différences dans cette répartition selon que l'on considère le cadre CALog ou le cadre opérationnel. Tels que le montre clairement les diagrammes suivants.

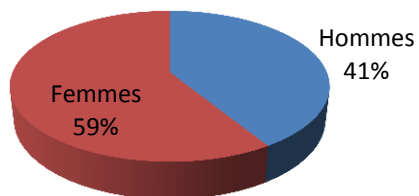
Pour le cadre opérationnel.....

Répartition du cadre opérationnel selon le sexe



Pour le cadre CALog.....

Répartition du cadre CALog selon le sexe



...le rapport de la répartition hommes et femmes s'inverse selon le cadre considéré...

En bref.....

Cadre opérationnel, hors détachés :

- ⇒ 63 hommes
- ⇒ 25 femmes
- ⇒ Âge moyen de 44.3 ans

Cadre CALog :

- ⇒ 10 femmes
- ⇒ 7 hommes
- ⇒ Âge moyen de 47.1 ans

L'ABSENTÉISME

L'absentéisme est l'impossibilité dans le chef du travailleur d'exécuter son travail comme le prévoit son statut.

Les différentes sortes d'absentéisme sont réparties en quatre catégories, en fonction de leur cause :

- ⇒ Les maladies ;
- ⇒ Les accidents du travail ;
- ⇒ Les grossesses et les naissances ;
- ⇒ Les absences justifiées prévues dans le statut.



Dans le tableau ci-dessous, la rubrique « Autre cause » reprend les absences faisant suite à une mesure disciplinaire ou une mesure d'ordre, les absences pour congés exceptionnels, les absences pour congé syndical, les congés de maternité, parentaux, pour interruption de carrière,...il ne reprend par contre pas les jours de congés légaux.

Notons encore pour être complet que ces chiffres ne prennent pas en considération le personnel du cadre CALog.

Causes	2012	2013	2014
Raisons médicales	3338	2131	2325
Accidents de travail	694	761	550
Autres causes	351	905.5	1049
Total	4383	3797.5	3924

Source : ZP Trieux/DRH

Concernant les accidents de travail.

Année	Nombre d'accidents de travail	Nbre de jours total d'absence suite aux accidents de travail
2012	22	694
2013	22	761
2014	17	550

Source : ZP Trieux/DRH

A travers ces différents tableaux, nous relevons en 2014 une augmentation de 3.3% du nombre total d'absences, toutes causes confondues, par rapport à 2013 et le taux d'absentéisme qui est le pourcentage d'absences pour cause de maladie s'élève à 9.09% pour le cadre opérationnel.

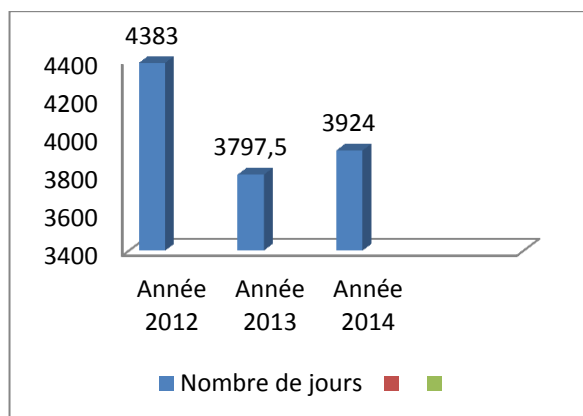
Le nombre de jours d'absence pour cause de maladie est à la hausse par rapport au chiffre de 2013 avec une progression de 9.10%, de même que les absences pour autres causes ; sachant à ce propos que l'année 2014 fut riche en heureux événements, dont plusieurs congés de maternité et paternité à la clef.

Quant aux accidents de travail, nous constatons par rapport à l'année 2013, une diminution de 22.7% du nombre d'accidents ainsi qu'une diminution de 27.7% du nombre de jours d'absences y faisant suite.

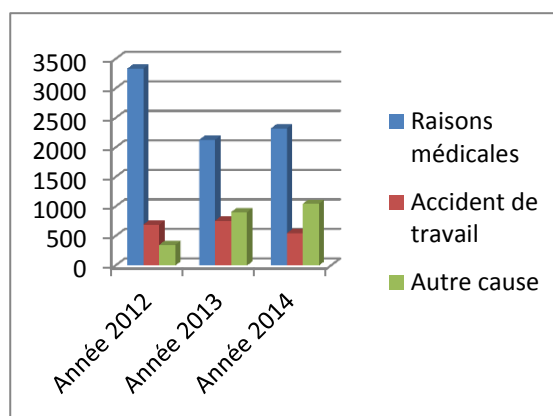
.... ce dont, nous ne pouvons que nous réjouir.....

A présent, sous forme d'histogrammes :

Evolution du nombre total de jours d'absence



Evolution du nombre de jours d'absence selon la cause



Afin de brosser le tableau des perturbations consécutives aux absences pour cause de maladie, on se sert du facteur de Bradford.

Ce facteur prend en considération la fréquence de l'absentéisme. C'est précisément cette fréquence qui pose des problèmes organisationnels pour l'employeur. Il est, en effet, plus difficile de remplacer un membre du personnel qui est absent à tout bout de champ qu'un collègue indisponible pour une longue durée.

Le calcul du facteur de Bradford s'effectue comme suit : Fréquence au carré X nombre de jours de maladie (sur base annuelle).

Le tableau ci-dessous reprend le facteur de Bradford total pour les années 2012, 2013 et 2014 ainsi que le facteur moyen qui est en fait le facteur total divisé par le nombre de membres du personnel.

Facteur de Bradford	2012	2013	2014
Total	164138	197267	189524
Moyen	1198	1440	1298

Source : ZP Trieux/DRH

En 2014, le nombre de jours de maladie a donc augmenté par rapport à 2013, toutefois le facteur de Bradford a baissé ce qui indique que les périodes d'absence pour cause de maladie ont été plus longues mais moins fréquentes et que la zone de police a donc subi une moindre désorganisation.

En tant qu'employeur, la Zone de police des Trieux restera bien évidemment attentive par rapport à l'évolution de ces différentes données relatives à l'absentéisme car elles servent souvent de norme pour évaluer un certain nombre de paramètres liés à l'organisation tels que le bien-être au travail ou encore la charge de travail.

LE RECRUTEMENT

Cinq cycles de mobilité se sont déroulés en 2014. Cette procédure permet aux membres du personnel des services de police, tant du cadre opérationnel que du cadre Calog, de réaliser une carrière transversale soit, en allant travailler dans une autre Zone de police, à la police fédérale ou encore au sein de sa propre zone mais dans un autre service. Cette disposition prévue par la loi a parfois pour conséquence la difficulté pour une Zone de police de stabiliser son effectif. A ce propos, bien que nous ayons connu des départs durant l'année, le bilan pour notre Zone de police est positif et a permis une consolidation substantielle de ses effectifs. L'objectif visé lors de ces cycles de mobilité était de combler avant tout les cadres de base et moyen du service intervention (SIPL) ce qui est pratiquement atteint.



Pour améliorer notre attractivité par rapport à des candidats potentiels, nous avons en 2014 invité les membres du personnel intéressés à devenir des personnes ressources en matière de recrutement en devenant des points de contact pour notre zone de police. Nous avons ainsi à présent **7** points de contact. Il s'agit en l'occurrence de trois membres du personnel civil et quatre membres du cadre opérationnel.

Par ailleurs, en vue d'améliorer notre processus de recrutement, nous avons inclus lors des commissions de sélection une épreuve écrite sur laquelle, le candidat est par la suite, amené à fournir quelques développements lors de son interview ce qui permet à la commission de mieux appréhender l'adéquation du candidat avec le profil de fonction.

Lors de la publication du 1^{er} cycle de mobilité le 28/02/2014 : **8** emplois d'inspecteurs et **3** d'inspecteurs principaux ont été ouverts pour le SIPL ; **5** candidats ont postulé pour les emplois d'inspecteurs, **3** se sont présentés mais un seul candidat a été reconnu apte et finalement engagé. Un seul candidat s'est présenté pour l'emploi de gradé, celui-ci a été reconnu apte et également engagé par la zone de police.



Lors de la publication du 2^{ème} cycle de mobilité le 30/04/2014 : **5** emplois d'inspecteurs et **2** d'inspecteurs principaux ont été ouverts pour le SIPL. Un candidat a postulé et réussi sa commission de sélection pour l'emploi d'inspecteur mais il s'est ensuite désisté. Pour l'emploi d'inspecteur principal, un seul candidat s'est présenté mais a échoué à la commission de sélection.

Lors de la publication du 3^{ème} cycle de mobilité le 25/07/2014 : **4** emplois d'inspecteurs et **2** d'inspecteurs principaux ont été ouverts pour le SIPL. Sur les **3** candidats pour les postes d'inspecteurs, **2** d'entre eux se sont désistés avant la commission de sélection et le troisième a été reconnu apte et engagé. Pour les places d'inspecteurs principaux, **2** candidats ont postulé dont l'un s'est désisté avant la commission et l'autre a été reconnu apte et engagé.

A la publication du 4^{ème} cycle de mobilité en date du 26/09/2014 : **3** emplois d'inspecteurs et **2** d'inspecteurs principaux ouverts toujours pour le SIPL. Sur les **6** candidats pour les emplois d'inspecteurs, **5** ont été reconnus aptes. Après un classement, **3** candidats ont été engagés. Pour les emplois d'inspecteurs principaux, **1** candidat s'est présenté, a été reconnu apte et engagé.

Enfin le 05 décembre 2014, lors du 5^{ème} et dernier cycle de mobilité 2014, une place d'inspecteur, 2 places d'inspecteurs principaux pour le SIPL ainsi qu'un emploi de commissaire en tant que Chef de service du SIPL ont été ouverts. Toutefois, la procédure de sélection s'étant déroulée début de l'année 2015, nous y reviendrons dans le cadre du rapport d'activités 2015.



A l'issue de cette campagne de recrutement, nous avons donc eu le plaisir d'accueillir **11** nouveaux collaborateurs en l'occurrence les inspecteurs Elodie Gyselincx et Yasmine Thiry en date du 01/03/2014, le commissaire divisionnaire Delphine de Lavareille le 01/05/2014, l'inspecteur principal Vincent Scienza le 01/07/2014, l'inspecteur Geoffrey Van Den Noortgate le 01/07/2014.

Pour leur part, les inspecteurs principaux Paul-Philippe Degolla et Georges Verduyck sont rentrés en fonction le 01/01/2015 mais sur base du dernier cycle 2014 ; il en est de même pour les inspecteurs Pauline Maurer, Mathieu Leroy, Samuel Maghe et Vincenzo Rotondo.

Bien évidemment dans l'autre sens, nous avons connu **10** départs vers d'autres horizons, tant au sein de la Police Fédérale que de la Police Locale.

Notons aussi que **3** de nos collègues du cadre opérationnel sont partis à la pension dans le courant de l'année 2014 à savoir les inspecteurs Céleste Pettenati et Patrice Van Den Berghe ainsi que l'agent Jean-Claude Navarre.



La formation

Bien que n'étant pas un investissement en terme comptable, la formation du personnel en a toutes les qualités et la zone de police des Trioux en est convaincue. Elle permet en effet à notre zone d'accroître les compétences et l'expertise de son personnel tout en améliorant la qualité du service au citoyen. Grâce à ces formations, le personnel peut non seulement, obtenir des valorisations statutaires mais elles constituent parfois un moment d'échanges avec d'autres collègues et pourquoi pas, une occasion de se ressourcer. Dans cette perspective, elle peut participer non seulement au développement personnel, contribuant alors à améliorer l'implication du personnel dans ses tâches, mais aussi contribuer au décloisonnement des services lorsque ces formations sont données en interne et que les participants proviennent de différents services de la zone de police.



Une procédure relative aux demandes de formation au sein de la zone de police a été formalisée à travers une note de service qui permet de vérifier l'adéquation du contenu de la formation avec le profil du membre du personnel concerné. Par ailleurs, le personnel est sensibilisé sur le fait que le suivi des formations, en vue de bénéficier d'un avancement barémique, incombe au membre du personnel.



En 2014, quatre-vingt une (81) formations ont été suivies par le personnel de notre zone de police pour un total de 2506 heures dont une formation d'aspirant inspecteur principal, des formations fonctionnelles telles que celles de spécialiste en maîtrise de la violence sans arme à feu, de police de quartier, de commandant de peloton,...ainsi que tout un panel de formations continuées dont notamment :

- Formation en droit pénal et lois spéciales ;
- Conseiller en techno-prévention ;
- TAM – Techniques d'audition de mineurs ;
- Droit social : Mise à niveau ;
- Mentor – Recyclage – Stage probatoire ;
- COPPRA (Lutte contre le radicalisme) ;
- Accroissement du potentiel ;
- Point de contact recrutement ;
- Evalueur du fonctionnement professionnel;
- Méthodologie des plans et du suivi ;
- La nouvelle loi sur les armes ;
- Remise à niveau circulation routière ;
- Chien et maître-chien de patrouille ;
- Marchés publics (CALog) ;
- Utilisation Excell (base)et Word (avancé) (CALog);

Le personnel du cadre CALog est amené pour sa part à suivre des formations dites certifiées en vue de leur avancement barémique.



LE NOUVEAU CHEF DE SERVICE À LA TÊTE DE LA PROXIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2014 a vu la mise en place d'un nouveau Chef de service à la tête du service Proximité de la Zone de police en la personne du Commissaire de police Patrick Carlier et ce dans l'optique d'une rationalisation et d'une optimisation des cadres de la zone. Celui-ci succède au Commissaire Guy Bizet qui sera pensionné ce 1er juillet 2015 et ce après avoir été à la tête du service depuis la réforme des polices en 2002.

Pour sa part, le Commissaire Patrick Carlier était auparavant responsable du service Environnement.

Il chapeaute donc à présent les deux antennes de quartier de la zone en l'occurrence l'antenne de Fontaine-l'Évêque située dans l'Hôtel de Police à la place de Wallonie et celle de Courcelles située dans le commissariat à la place Larsimont à Trazegnies où se trouve d'ailleurs son bureau.

Il est également responsable du service des armes dont s'occupe l'inspecteur principal Hélène Kubat.

Le commissaire Patrick Carlier est secondé dans ses fonctions par **3** inspecteurs principaux et **1** membre du cadre CALog.

Les inspecteurs de quartier sont au nombre de **9** à Trazegnies pour couvrir une population courcelloise de 30516 habitants et au nombre de **6** à Fontaine l'Évêque pour une population fontainoise de 17262 habitants.



LA RÉUNION DU PERSONNEL DU 11 DÉCEMBRE 2014

Le 11 décembre 2014, notre nouvelle Chef de Zone a tenu sa première réunion du personnel. Pour cette occasion, rendez-vous était donné à l'ensemble du personnel à la salle communale de Miaucourt à Courcelles.

Pour tous, il s'agissait d'un moment très attendu où notre nouveau Chef de corps allait présenter au personnel ses projets et sa vision pour la Zone de police des Trieux.

Il s'agissait aussi pour certain d'obtenir des réponses aux multiples et légitimes interrogations qu'apporte avec lui l'arrivée d'un nouveau Chef de Corps au sein d'une Zone de Police.

Ce 11 décembre 2014 fut également l'occasion pour nombre d'entre nous de partager un moment de convivialité entre collègues autour d'une tasse de café et d'un morceau de tarte.



Les sujets abordés par notre Chef de Zone durant cette après-midi furent :

- ⇒ Sa Vision de la zone de police des Trieux
- ⇒ Le nouvel organigramme
- ⇒ Le plan annuel d'action 2015 relatif au bien-être du personnel
- ⇒ Le plan global de prévention
- ⇒ Les priorités PZS 2014-2017 et horizon 2015
- ⇒ Les grandes lignes budgétaires 2015
- ⇒ Questions – Réponses

La vision de notre chef de zone pour la zone de police tient en la formulation ...

**Ensemble, pour une police intègre,
professionnelle, moderne, au
service de tous**

Celle-ci désigne la direction spécifique dans laquelle la zone de police des Trieux a décidé de s'engager pour l'avenir ; en soi elle pose la question de savoir si ce que nous entreprenons aujourd'hui est cohérent avec le futur porté par la vision elle-même.

Ce faisant, notre Chef de zone insistera et soulignera l'importance pour tout membre du personnel de faire sienne cette vision, de s'en imprégner, de l'adopter et l'intégrer au quotidien à travers ses tâches, ses actions et ses missions.

La signification et le sens de chaque terme sera abondamment expliqué, développé et illustré par des exemples.

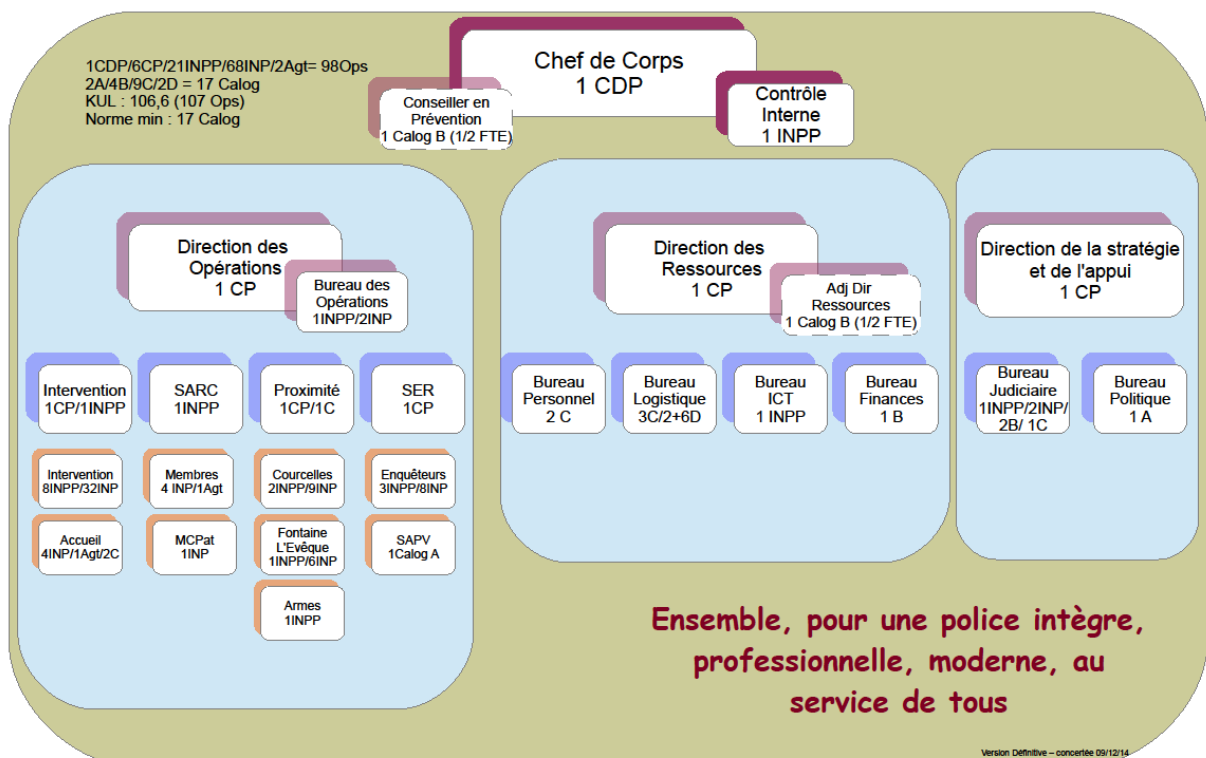


Les « mots-clés » de la Vision et leur signification.

- **Ensemble** pour : tous, tout le personnel, le chef ne peut développer seul des projets
- **Police** soit l'ensemble des fonctionnalités administratives et opérationnelles
- **Intègre** à savoir digne dans la fonction, avec la volonté de mettre à l'avant la valeur d'exemple
- **Professionnelle** ... à la recherche de la qualité
- **Moderne** pour des ressources humaines modernes et anticipant les changements sociétaux
- **Au service de tous** : les autorités, la population et les partenaires

Le futur organigramme.

Organigramme de la zone de police des Trieux - 01/01/2015



Cet organigramme a été présenté au Collège de police du 03 novembre 2014, en CCB le 09 décembre 2014 et au Conseil de police du 06 février 2015.

Son entrée en application étant fixée au 1^{er} janvier 2015, nous y reviendrons dans le cadre du Rapport d'Activités 2015.

Il en est de même pour les autres points à l'ordre du jour de la réunion hormis les priorités du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 que nous aborderons par la suite dans ce document.



L'ORGANISATION

La véritable réorganisation de la Zone de police liée à la mise en œuvre du nouvel organigramme se fera de manière évolutive à partir du 1^{er} janvier 2015, en fonction du résultat du recrutement envisagé dont notamment à des postes clefs de direction. Toutefois l'année 2014 n'est pas à considérer comme une année de pure réflexion, que du contraire. En effet des changements importants dans l'organisation de certains services sont intervenus, que ce soit par la mise en place d'un Gradé Coordinateur au sein du Service Intervention (SIPL), une révision des différentes permanences au sein de la zone ou encore la création d'un Bureau Judiciaire Unique (BJud). C'est sur ces différents changements que nous nous proposons de revenir à présent.

LA MISE EN PLACE D'UN GRADÉ COORDINATEUR

Le 1^{er} mars 2014, la fonction de Gradé Coordinateur a été instaurée au sein du service intervention (SIPL) qui s'inscrit dans une politique générale visant l'amélioration du fonctionnement de ce service notamment sur le plan opérationnel et l'encadrement des équipes de terrain. En effet, avant la mise en place de ce gradé coordinateur, celui-ci était directement engagé sur le terrain en équipe intervention ce qui avait pour conséquence un manque de disponibilité et d'encadrement vis-à-vis de la seconde équipe. Un manque de recul par rapport à la gestion des interventions était également parfois constaté chez les gradés du fait précisément de leur engagement en équipe. Nous étions face à une situation où le gradé pouvait être mis en difficulté pour remplir sa fonction de chef d'équipe.



Avec cette nouvelle fonction, le gradé occupe une position de superviseur par rapport à ses équipes sur le terrain qu'il est donc à même de mieux encadrer tout en veillant notamment à une répartition plus harmonieuse de la charge de travail entre les équipes. Toutefois, il garde la latitude d'intervenir en tant qu'officier de police judiciaire sur des interventions plus sensibles.

Notons encore que sa fonction recouvre de multiples aspects dont certains répondent directement au souhait de la zone de police, de faire bénéficier le citoyen, d'un service professionnel et de qualité. Il en va par exemple ainsi pour certaines demandes d'intervention quand le Gradé Coordinateur reprend contact directement avec un requérant en vue de mieux appréhender le motif de l'appel et ainsi apprécier l'opportunité d'envoyer ou non une équipe intervention voire éventuellement de faire suivre la demande par l'agent de quartier. Il s'agit en l'espèce d'être plus proche du citoyen en reconsidérant sa demande et en individualisant la réponse apportée.

De manière générale, la fonction de Gradé Coordinateur constitue sans nul doute une plus-value, tant pour le fonctionnement même du service intervention que pour le service rendu à la population. Il s'agit en outre d'une valorisation du statut d'inspecteur principal au vu du rôle qui lui est à présent dévolu.

Il va sans dire que la mise en place du Gradé Coordinateur a nécessité de repenser la grille de service au SIPL afin d'intégrer ce 5^{ème} homme en pause mais également de lui dédier un local attitré afin de lui permettre de remplir ses missions de la meilleure manière possible.

LE BUREAU JUDICIAIRE UNIQUE

Dans la perspective du nouvel organigramme, un premier changement majeur dans le traitement de l'information judiciaire est intervenu le 1^{er} décembre 2014 à travers la mise en place d'un bureau judiciaire unique au sein de la zone de police.

La centralisation de ce bureau répond à une nécessité d'uniformiser et d'optimiser les procédures ainsi que garantir un contrôle final de qualité des procès-verbaux et des devoirs judiciaires au sein de la zone de police. Cet objectif ne pouvait être rencontré à travers l'organisation antérieure dans laquelle chaque commissariat de la zone avait « son propre bureau judiciaire » avec



des méthodes de traitement de l'information judiciaire parfois différentes. De plus cette décentralisation de la tâche qui pouvait se comprendre comme une réponse à une réalité géographique de trois implantations distinctes s'est avérée participer sans nul doute au cloisonnement des services et ainsi aller à contre-courant de l'un des objectifs stratégiques de notre Plan Zonal de Sécurité 2014-2017.

Pour des raisons d'infrastructures, il fut décidé que ce bureau judiciaire unique s'installerait dans les bureaux de l'Hôtel de police de Fontaine l'Évêque.

Dans l'organigramme de la zone à venir, le bureau judiciaire (**BJud**) sera placé sous la direction de la Stratégie et de l'Appui. Il se compose actuellement de **6** membres dont **3** civils et **3** policiers. L'inspecteur Principal Eric Henry est le responsable de ce bureau.

Ci-contre une photo de l'équipe du bureau judiciaire qui comprend actuellement 4 assistants gestionnaires fonctionnels et 2 gestionnaires fonctionnels.

Le Bureau Judiciaire (**BJud**) est donc chargé de la gestion de l'ensemble des pièces entrantes et sortantes à caractère « judiciaire » de notre zone; son pendant pour le traitement de l'information administrative étant la Direction des Opérations.

Le **BJud** est chargé d'effectuer la traçabilité de toutes ces pièces, il est donc légitimement le point d'entrée et de sortie obligatoire pour les services opérationnels de la zone en matière judiciaire. Il doit garantir la traçabilité des pièces afin de pouvoir rendre compte à tout moment.



Notons à ce propos qu'une directive a été édictée par notre Chef de Zone dès l'installation du **BJud** ; note relative à la gestion d'une part des apostilles entrantes et sortantes du Parquet et d'autre part des courriers entrants et sortants relatifs aux **Enquêtes Policières d'Office (EPO)**. Un tableau de bord d'attribution des apostilles aux différents services de la zone de police en fonction des devoirs sollicités a également été mis en place en vue de répartir la charge de travail le plus équitablement possible. Il s'agit de manière générale d'un ensemble de règles à suivre par le **BJud**.



Outre cette mission de suivi des pièces « judiciaires » au sein de la zone, les assistants gestionnaires et gestionnaires fonctionnels du **BJud** ont un rôle essentiel au niveau du contrôle qualité de l'encodage des procès-verbaux. Cette fonction est en effet primordiale étant donné qu'elle se termine notamment par la saisie ou non de données telles que des personnes, des véhicules, des objets,...dans la Banque de données Nationale Générale, en abrégé BNG. Les conséquences en matière de protection de la vie privée d'un encodage inopportun sont facilement imaginables ; il s'agit donc de tâches nécessitant une grande vigilance et des connaissances approfondies dans le domaine, qui s'acquièrent par une solide formation et par la pratique.

Le **BJud** est le garant de la **qualité** des pièces transmises au Parquet.

Par ailleurs, le **BJud** est le point de contact privilégié avec le Carrefour d'Information d'Arrondissement de la Police Fédérale de Charleroi, en abrégé **CIA**. Les échanges d'informations réguliers en font des partenaires.

En journée le **BJud** traite aussi les signalements urgents que ce soit de véhicules volés, de personnes disparues,..., cette tâche étant reprise par le Centre d'Informations et de Communications du Hainaut (**CIC Hainaut**) en dehors des heures de bureau.

Afin d'assurer la continuité dans les diverses missions du **BJud**, les membres de l'équipe doivent faire preuve de polyvalence et pouvoir se suppléer mutuellement lors de l'absence de l'un ou l'autre. Cette nécessité d'être polyvalent, n'empêche pas chaque membre du bureau d'avoir des missions prioritaires.

Enfin le Chef du **BJud**, qui participe également à l'ensemble des tâches de ses collaborateurs en tant que suppléant, doit avant tout superviser le bon fonctionnement du bureau. A l'avenir, il rédigera des directives, à l'attention des membres du personnel de la zone de police, relatives entre autres à des nouveautés ou à des rappels en matière de procédures et de rédaction de procès-verbaux.



LES SERVICES DE PERMANENCE DE LA ZONE DE POLICE

Afin notamment d'assurer une continuité dans son fonctionnement et assurer un service minimum équivalent aux citoyens, différents services de permanence existent au sein de la zone de police.

Les équipes d'intervention

En ce qui concerne notre zone de police, deux équipes d'intervention sont planifiées par pause de **8 heures** et ce **24 heures** sur **24, 365 jours** par an, sous la responsabilité d'un Gradé Coordinateur.



Les permanences relevant du statut contactable et rappelable

Outre ces équipes interventions prêtes à intervenir à toutes réquisitions urgentes, il nous faut relever **3** autres services de permanence qui relèvent d'un personnel placé en statut de contactable et rappelable, en l'occurrence :

- ⇒ L'officier de permanence à savoir un commissaire voire le commissaire divisionnaire ;
- ⇒ Une équipe du **Service d'Enquêtes et de Recherches (SER)** ;
- ⇒ Un gestionnaire technique.

Hormis le gestionnaire technique, ces différentes permanences répondent à un prescrit légal. Concrètement, le statut de contactable /rappelable est appliqué de 17 heures à 8 heures les jours de semaine et du vendredi 17 heures au lundi 08 heures les week-ends. Les jours fériés, ce statut est appliqué de la veille à 17 heures jusqu'au lendemain à 08 heures.



L'Officier de permanence

Le rôle de l'officier de permanence recouvre **3** fonctions :

- ⇒ Direction : assurer une continuité dans les décisions de la hiérarchie ;
- ⇒ **Officier de Police Administrative (OPA)**;
- ⇒ **Officier de Police Judiciaire (OPJ)**.

L'officier de permanence descend sur le terrain si sa présence représente une plus-value. S'il ne descend pas sur place, il veille au bon suivi des événements et à la bonne exécution de ses décisions.

L'équipe de garde du SER

Il s'agit donc d'une équipe de seconde ligne appartenant au Service d'Enquêtes et de Recherches et chargée notamment des suites d'enquêtes urgentes en tant que partenaire privilégié du Parquet. Le rappel de cette équipe de garde se fait via l'Officier de permanence. Des critères ont été établis à travers une note de service afin d'aider l'officier de permanence dans sa décision de l'opportunité de rappeler cette équipe **SER**.

Le gestionnaire technique

Ce dernier est également rappelé par l'Officier de permanence si un problème d'ordre informatique ne peut être postposé au premier jour ouvrable suivant.

INFRASTRUCTURES, LOCAUX, MATÉRIEL ET BUDGET

LES INFRASTRUCTURES DE LA ZONE DE POLICE DES TRIEUX

Les infrastructures de notre Zone de Police sont réparties sur **3** sites à savoir sur les territoires de Courcelles, et Trazegnies ainsi que de la ville de Fontaine-l'Évêque.

Voyons à présent ce que recouvrent en termes de fonctionnalité ces différentes implantations.

L'implantation de Courcelles ... le Commissariat central...

Nous parlons de Commissariat central étant donné que les directions de la Zone de police y ont leurs bureaux.

Hormis évidemment le Chef de Corps et la Secrétaire de Zone, nous trouvons donc la DRHM (Direction des Ressources Humaines et Matérielles), la DirOps (Direction des Opérations), le service de Contrôle Interne, le Conseiller en Prévention, le BDPL (Bureau de la Politique Policière Locale) ainsi que le Comptable et le Gestionnaire technique.

Et logiquement, dès que sera mise en place la **DSA** (Direction de la Stratégie et de l'Appui) en 2015, celle-ci viendra s'installer dans ce même bâtiment.



L'implantation de Trazegnies ... et son Hôtel de Police...

A cet endroit, nous retrouvons principalement des services opérationnels en l'occurrence le Service Proximité et Quartier de Courcelles, le SER (Service d'Enquêtes et Recherches), un Accueil avec un planton et enfin le Service Armes.

Avec les 3 premiers services cités, nous avons donc **3** des **7** fonctionnalités de base qui doivent être garanties aux citoyens par la zone de police. Le service des armes étant uniquement à caractère administratif.



L'implantation de Fontaine-l'Évêque, son Hôtel de Police...

Sur ce site se trouvent les services opérationnels suivants :

- S.I.P.L (Service Interventions de Première Ligne) ;
- Service Proximité et Quartier de Fontaine-l'Évêque ;
- Accueil avec un planton ;
- S.A.R.C. (Service d'Actions Roulage et Criminalité)

Depuis le 1^{er} décembre 2014, le Bureau Judiciaire Unique (BJud) y a pris place. Une permanence du Service Armes s'y tient tous les mardis ouvrables. Nous y trouvons aussi le S.A.V. (Service d'Aide aux Victimes) lequel va toutefois déménager début de l'année 2015 vers le site de Trazegnies dans le cadre du nouvel organigramme.



LE PROJET D'UN NOUVEL HÔTEL DE POLICE

Il s'agit d'un projet de centralisation des différents bureaux de police de la zone dans un seul bâtiment à savoir la construction d'un nouveau bâtiment ou les aménagements d'un site existant.

Ce projet de rationalisation des infrastructures policières permettrait certainement des économies budgétaires et plus encore, une fonctionnalité accrue de la zone de police au bénéfice des actions policières dont profiteraient en finalité les citoyens.



Une étude de faisabilité a été diligentée auprès de l'intercommunale IGRETEC. Dans l'attente des résultats définitifs de cette étude, nous nous gardons de développer plus en avant les perspectives envisageables.

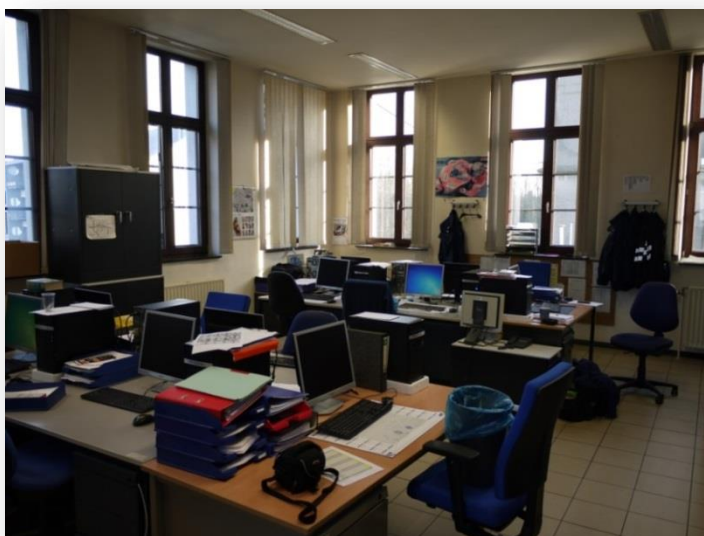
Nous espérons pouvoir revenir vers vous dans le cadre du rapport d'activités 2015 avec peut-être plus de détails sur l'état d'avancement de ce projet en matière de politique immobilière.

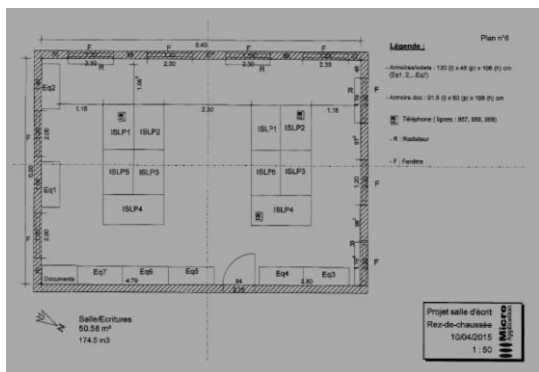
LA SALLE D'ÉCRITURE UNIQUE AU SERVICE INTERVENTION (SIPL)

Le Service Intervention de Première Ligne, **SIPL** en abrégé, occupe depuis de nombreuses années une partie des locaux de l'Hôtel de Police situé à Fontaine l'Evêque, place de Wallonie. A son arrivée, notre nouveau Chef de Corps a sollicité qu'une réflexion soit menée sur la possibilité de réorganiser l'ensemble des locaux du SIPL et ce en vue d'optimiser l'occupation de l'espace, en prenant en compte le bien-être du personnel mais également sa sécurité. Il s'est vite avéré qu'il s'imposait de revoir aussi ce réaménagement sous un angle opérationnel.

En effet la disposition des différents locaux était telle que par exemple une personne arrêtée pouvait être amenée à se rendre au rez-de-chaussée pour être entendue, ensuite à l'étage afin que soit réalisée sa prise d'empreintes pour enfin redescendre au sous-sol en vue de la mise en cellule. De toute évidence, cette façon de procéder présentait des lacunes au niveau de la sécurité, de l'efficacité et du respect du cadre légal.

La création d'une salle d'écriture au sein du service intervention constitue la première étape de cette réorganisation du SIPL.





Depuis le 09 décembre 2014, le personnel de l'intervention a donc à sa disposition une salle uniquement dédiée aux écritures et équipée de 10 nouveaux ordinateurs sur lesquels est installé Windows 7. Il n'y est donc plus autorisé d'entendre des victimes ou des suspects voire des convoqués ; des locaux d'audition supplémentaires étant en passe d'être créés à cet effet, dans un souci de légalité, de sécurité et de discrétion par rapport aux personnes que nous devons entendre. De son côté le personnel peut à présent vaquer à ses écritures en toute quiétude.

Le reste du déménagement est programmé en 2015...nous y reviendrons dans le prochain rapport d'activités.

L'ACQUISITION DE DEUX NOUVEAUX VÉHICULES

Après de longs mois d'attente, la zone de police des Trieux a réceptionné le lundi 22 décembre 2014 le premier véhicule Ford Transit Custom destiné au personnel du service intervention. Le second véhicule arrivera vers le début de l'année 2015. Ce retard dans la livraison est consécutif à la faillite du concessionnaire auprès duquel la commande avait été passée. Toujours est-il que tout est bien qui finit bien et la zone de police voit ainsi débiter le processus de renouvellement de son charroi.



Notons à ce propos que suite à ces aléas, la zone a pu compter sur le soutien de Ford Belgique ainsi que sur le concessionnaire Colson à Dampremy qui a repris la commande. Une fois le véhicule livré, celui-ci a été confié à la société Terberg Specials Belgium en vue de l'équiper afin qu'il rencontre les besoins policiers : câblage radio, sièges recouverts de polyester, paroi de séparation, rangements divers,... mais également montage des accessoires indispensables, à savoir les feux bleus et bitonal fournis par la société Arisco.



Par ailleurs, la zone de police a autorisé Ford Belgique d'exposer le véhicule lors du Salon de l'auto qui s'est tenu à Bruxelles du 16 au 25 janvier 2015. Cette occasion a permis de mettre à l'honneur le premier Ford Transit Custom équipé police de Belgique....**appartenant** à la Zone de police des Trieux. Nous venons également d'apprendre que le service du protocole de la police fédérale conviait notre zone de police à défiler le 21 juillet 2015 avec nos Ford Transit Custom. Nous y reviendrons lors du rapport d'activités 2015.

LE BUDGET 2014

Le 27 juin 2014, un budget a été présenté au vote du Conseil de Police afin de permettre à la Zone de Police de disposer des moyens lui permettant d'assumer ses missions de base sans plus recourir au mécanisme des douzièmes provisoires.

Il s'agit d'un budget ordinaire de transition compte tenu de l'entrée en fonction de notre Chef de Corps ; son montant est de +/- 10.000.000 d'euros.

Un budget extraordinaire a également été voté par nos autorités en date du 02 octobre 2014. Celui-ci sert aux investissements auxquels la zone veut consentir alors que le premier sert à son fonctionnement de tous les jours.



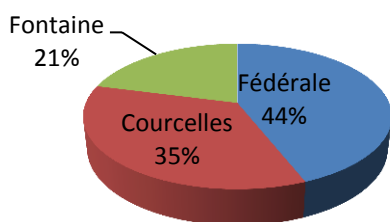
Le budget ordinaire

Les recettes ordinaires

Les recettes de la zone de police proviennent de quatre sources principales :

- ⇒ Les dotations fédérales : de base, sociale, d'équipements de maintien de l'ordre, complémentaire ainsi que des subventions au prorata de nos actions en matière de sécurité routière (montant global : 3.920.233,56 euros);
- ⇒ Les dotations communales de Courcelles (montant de 3.125.662,38 euros) et Fontaine-l'Évêque (montant de 1.872.505,54 euros);
- ⇒ Les subsides de la région wallonne pour le service d'assistance aux victimes ;
- ⇒ Autres recettes : remboursements des assurances dans le cadre des accidents de travail, remboursement de charges d'emprunt, des intérêts créditeurs et également la récupération des charges de personnel payées indûment,...

Répartition des dotations



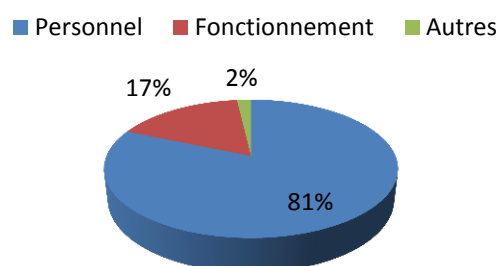
Concernant les dotations fédérales, nous pouvons déjà retenir que la circulaire PLP 53 annonce une diminution de 2% sur certaines dotations fédérales octroyées aux zones de police pour l'année 2015....

Les dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires sont pour l'essentiel dévolues au paiement du personnel à hauteur de 81% et aux frais inhérents au bon fonctionnement de la zone que ce soit le paiement des assurances, l'entretien des véhicules, des bâtiments, les frais de téléphone, y compris les frais relatifs aux détachements et sans oublier les loyers pour nos hôtels de police.

Sachons que l'exercice 2014 s'est soldé par un budget à l'équilibre qui a permis à la Zone de Police de retrouver enfin un fonctionnement budgétaire continu.

Dépenses



Le budget extraordinaire

Les dépenses extraordinaires

Nous pouvons relever que le budget extraordinaire 2014 de la zone de police a bénéficié d'une recette supplémentaire d'un montant de 309.243,34 euros qui émane de l'exercice budgétaire 2013. Cette recette a permis à la zone de police de réaliser quelques investissements visant pour le principal à de la maintenance et de l'acquisition d'équipements au niveau de nos bâtiments.

Une étude de faisabilité d'un commissariat central a également été commandée auprès de l'intercommunale IGRETEC.

Des investissements tels que l'achat de matériel informatique et télécom ont également été consentis en vue de renouveler du matériel vieillissant ne répondant plus aux exigences des nouveaux logiciels tels que par exemple l'abandon du système d'exploitation Windows XP pour Windows 7. Un plan d'investissement quinquennal est à l'étude.



EN SYNTHÈSE

Le budget 2014 s'est décliné :

A l'ordinaire : 9.964.571,70 euros

A l'extraordinaire : 668.486,68 euros

Attendu aussi que son environnement de travail devait être amélioré, le personnel n'a pas été oublié et fut aussi le destinataire d'achats de mobilier de bureau pour un montant de 8.510,66 euros. La livraison étant programmée pour le 1^{er} semestre 2015.

NOTRE PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ 2014-2017

Abordons à présent à travers notre **Plan Zonal de Sécurité (PZS)** 2014-2017, les priorités fixées pour la Zone de Police en matière de sécurité, de qualité de vie et de fonctionnement interne. Profitons-en pour ensuite revenir sur quelques activités réalisées en 2014 dans le cadre notamment de ces priorités. Mais avant cela, voyons brièvement en quoi consiste un Plan Zonal de Sécurité, la manière dont il est élaboré et le rôle joué par le **Conseil Zonal de Sécurité (CZS)** dans sa conception.

QUELQUES GÉNÉRALITÉS

Le Conseil Zonal de Sécurité - CZS

Dans chaque zone de police est instauré un Conseil Zonal de Sécurité, tel que prévu par le législateur, au sein duquel est organisée une concertation entre les Bourgmestres (autorités administratives), le Procureur du Roi (autorité judiciaire), le Chef de Zone et le Directeur Coordinateur administratif d'arrondissement de la police fédérale (Dirco) voire éventuellement le Directeur du Service Judiciaire d'arrondissement (Dirju). L'auditeur du travail ainsi que le service prévention des communes y sont également conviés mais leur présence n'est pas obligatoire.

Les missions du Conseil Zonal de Sécurité sont les suivantes :

- ⇒ **Discuter et préparer le Plan Zonal de Sécurité ;**
- ⇒ Promouvoir une coordination optimale dans l'exécution des missions de police tant administrative que judiciaire ;
- ⇒ **Evaluer l'exécution du Plan Zonal de Sécurité.**

Le Plan Zonal de Sécurité - PZS

Le Plan Zonal de Sécurité (**PZS**) constitue un document reprenant concrètement la **stratégie** de la Zone de Police durant **4** ans en matière de sécurité ; dans une approche dite intégrale et intégrée de la sécurité c'est-à-dire en tenant compte au niveau fédéral, de la politique en la matière des ministres compétents de l'Intérieur et de la Justice, du Plan **National** de Sécurité (**PNS**), au niveau local de la politique des Bourgmestres, des plans locaux de sécurité,... sans oublier la politique du Parquet et les attentes locales de la Police Fédérale.

Le Plan Zonal de Sécurité est également en soi un instrument essentiel de planification et de mise en œuvre de l'activité policière au niveau de la Zone de Police en vue de pallier les phénomènes sécuritaires spécifiques à la zone.

Comme nous l'avons signalé, le Conseil Zonal de Sécurité (**CZS**) discute et prépare le Plan Zonal de Sécurité (**PZS**) en déterminant des objectifs prioritaires pour la police locale qui tiennent compte de différents aspects comme la capacité pour les missions à caractère local, la capacité pour les missions à caractère fédéral, les objectifs particuliers propres aux communes voire au Procureur du Roi.

L'élaboration du Plan Zonal de Sécurité - Sa mise en œuvre

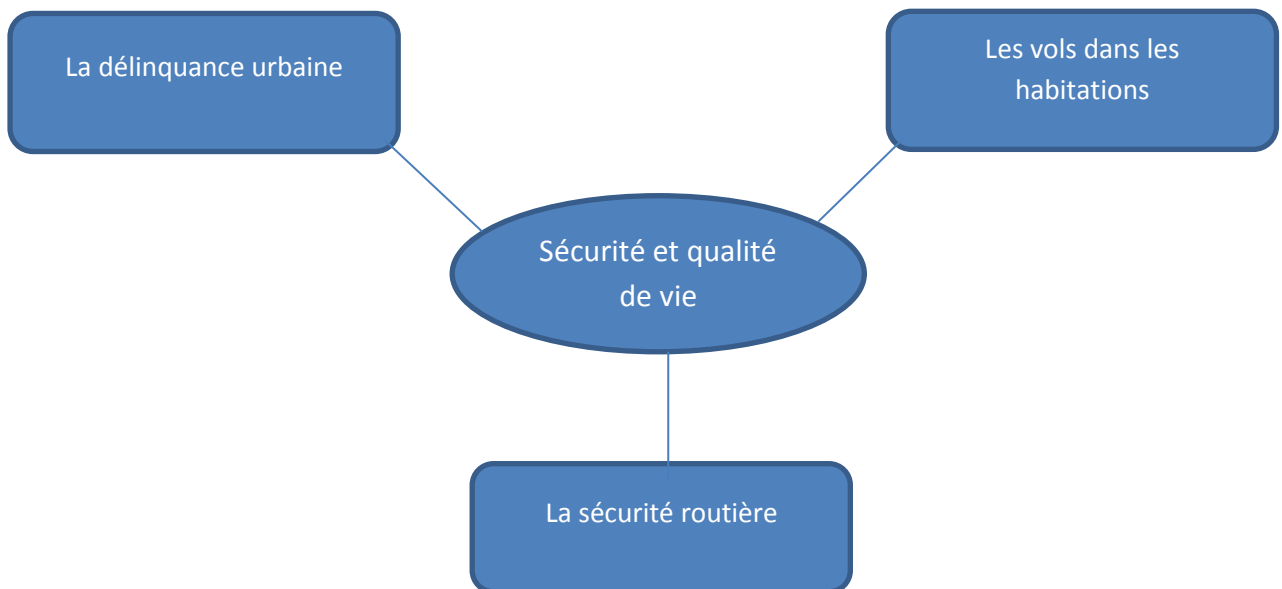
L'élaboration du Plan Zonal de Sécurité (PZS) comprend plusieurs étapes dont :

- ⇒ Le scanning et l'analyse de la zone de police dont le but est d'en donner une image complète tant d'un point de vue de la sécurité et de la qualité de vie qu'au niveau de son fonctionnement interne ;

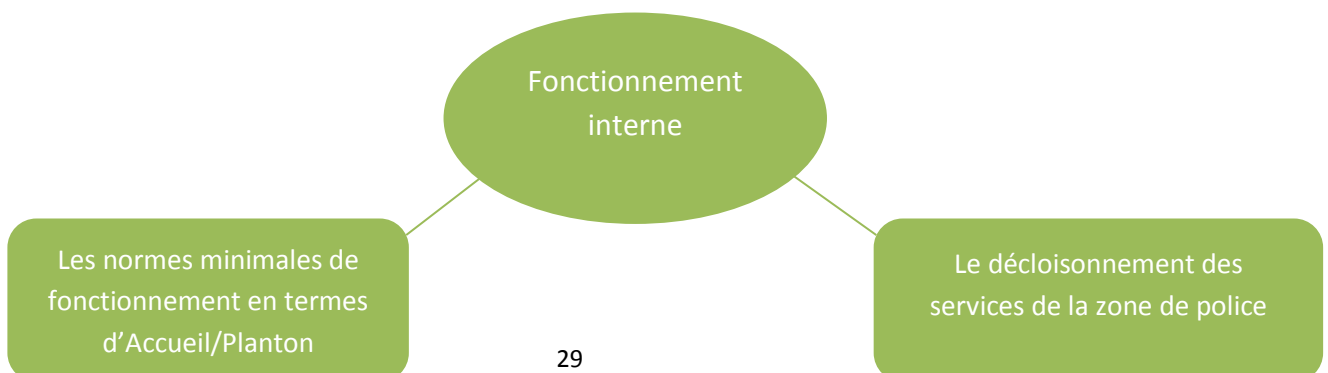
- ⇒ Le choix des priorités à travers un consensus en Conseil Zonal de Sécurité dont le but est de déterminer pour les 4 années à venir, la manière dont la zone de police va aborder la sécurité et la qualité de vie ainsi que son développement organisationnel ;
- ⇒ L'approbation au niveau fédéral du Plan Zonal de Sécurité par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice ;
- ⇒ L'exécution du Plan Zonal de Sécurité à travers des Plans d'Actions annuels ;
- ⇒ Les évaluations intermédiaires et l'évaluation finale par le Conseil Zonal de Sécurité de la politique policière ainsi mise en œuvre.

LES PRIORITÉS DE NOTRE PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ 2014-2017

Trois priorités retenues en termes de Sécurité et de Qualité de vie dont les choix découlent de la situation objective de ces problématiques sur la zone de police, de l'impact policier sur les phénomènes et des attentes des parties prenantes (PNS, autorités administratives et judiciaire, et la société).



Deux priorités retenues en termes de fonctionnement interne soit renforcer l'accessibilité policière de la zone de police par l'élargissement des plages horaires « Accueil/Planton » afin de satisfaire aux normes minimales prévues légalement et pourvoir au décloisonnement des services.



FOCUS SUR NOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE

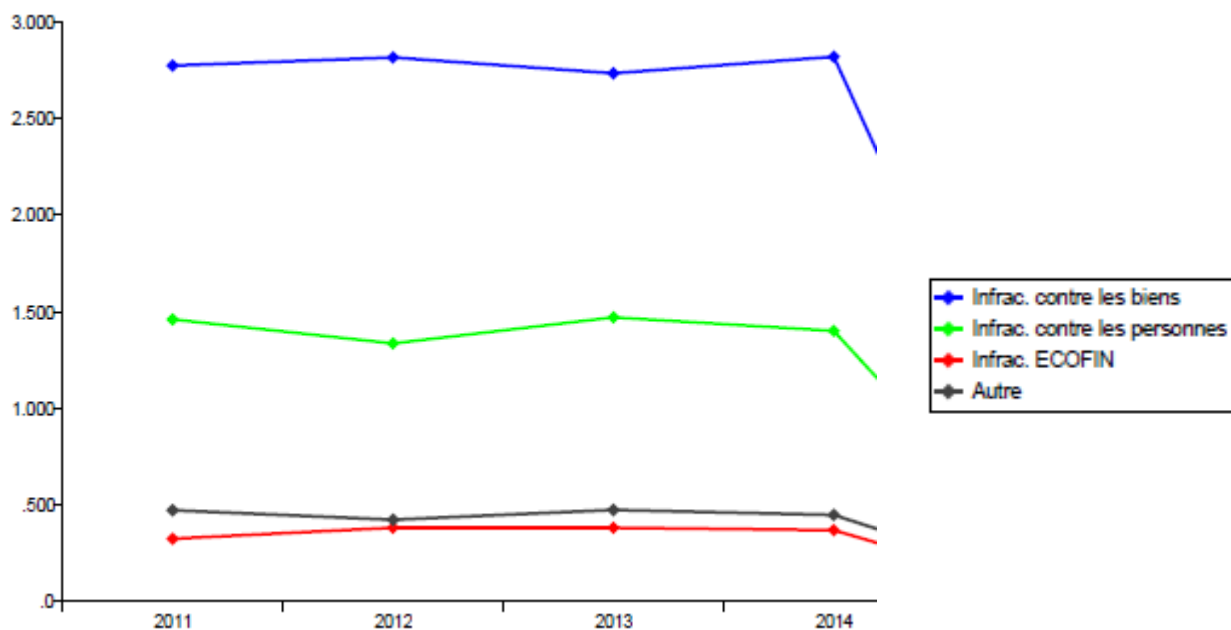
Evolution de la criminalité en général sur la Zone de Police

Des chiffres en léger recul

En 2014, la criminalité globale enregistrée et commise au niveau de la zone de police est en très léger recul de **0.45 %** par rapport à 2013. Cette diminution est constatée de manière générale dans les différentes catégories de faits publiées dans le Baromètre de la criminalité, en l'occurrence les infractions contre les personnes, les infractions économiques et financières et dans la rubrique « Autres infractions » **mis à part** les infractions contre les biens qui connaissent une augmentation substantielle de l'ordre de **3.14 %** par rapport à 2013. Précisons en outre que cette dernière catégorie de faits représente à elle seule **56%** de la totalité des faits commis. Ces chiffres viennent également corroborer les priorités de notre Plan Zonal de Sécurité en matière de sécurité et de qualité de vie.

	2011	2012	2013	2014
Nombre total des délits	5 032	4 958	5 062	5 039

Nous ne pouvons certainement que nous réjouir d'une tendance à un léger recul de manière générale mais cela ne doit certainement pas nous incliner à un optimisme débordant vis-à-vis de la criminalité sur notre Zone de Police mais plutôt à maintenir notre vigilance.



Par ailleurs dans la catégorie des infractions contre les biens, objet d'une augmentation comme nous l'avons vu, nous devons préciser que ce sont principalement les faits de vol, vandalisme et incendie repris sous cette rubrique qui connaissent une augmentation.

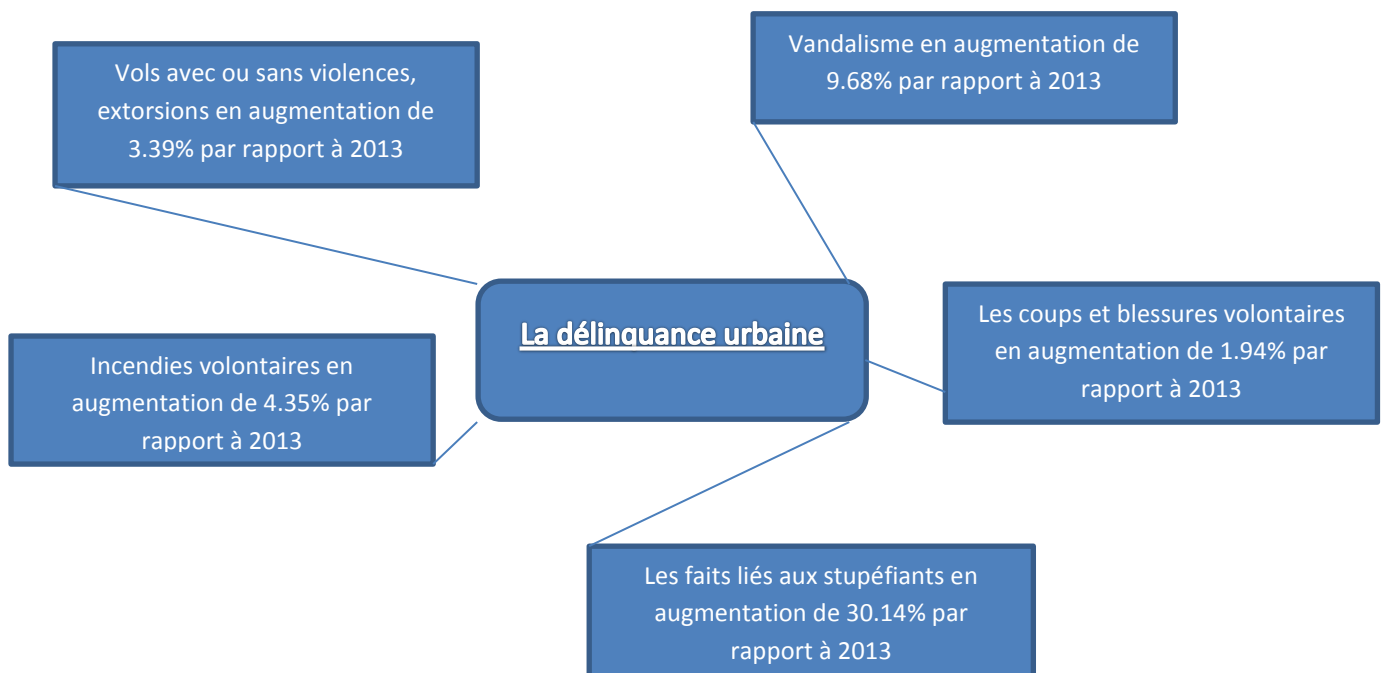
ZONE DES TRIEUX

	2011	2012	2013	2014
Vol avec circ. aggr.	1 125	1 245	1 161	1 196
Vol sans circ. aggr.	682	740	703	731
Extorsion	22	31	22	18
Vol non spécifié	6	5	2	7
Total	1 835	2 021	1 888	1 952

ZONE DES TRIEUX

	2011	2012	2013	2014
Vandalisme	646	591	558	612
Incendie volontaire	58	49	69	72
Incendie involontaire	32	13	20	10
Destruction, dénaturation, dégradation	11	5	11	8
Total	747	658	658	702

Nos priorités ... La délinquance urbaine



Comme nous le montre le diagramme ci-dessus, la délinquance urbaine recouvre une multitude de faits qui participe d'une manière ou d'une autre au sentiment d'insécurité de la population et incidemment à la qualité de vie de nos concitoyens.

Parmi ceux-ci et comme nous l'avons signalé précédemment, relevons principalement les faits de vandalisme, les vols, les extorsions, les incendies volontaires qui sont tous malheureusement en légère augmentation, de même que les coups et blessures volontaires et les faits liés aux stupéfiants.

Et pourtant, à côté de ce constat en demi-teinte, notre zone de police n'est pas restée les bras croisés afin d'endiguer la prolifération de ces phénomènes que ce soit par un travail d'enquête aboutissant à l'identification et l'arrestation d'auteurs ou encore en matière de prévention, par nos patrouilles voire l'organisation de contrôles et opérations dans divers lieux de rassemblement.

A ce propos, il est indéniable que non seulement la visibilité policière sur le terrain sécurise en soi la population mais qu'elle participe à insécuriser les délinquants potentiels.

Que ce soit des élucidations ou des interpellations en flagrant délit revenons à présent sur quelques faits qui illustrent notre activité pour lutter contre la délinquance urbaine. Vous constaterez également que l'été 2014 fut particulièrement chaud....



*Le **26 juin 2014** lors du match de la Coupe du Monde de football, Belgique contre Corée retransmis sur un écran géant à Courcelles. Un individu est blessé par balle au niveau de la jambe. L'auteur est identifié et interpellé dans les jours suivants ; présenté devant le Juge d'Instruction, il est placé sous mandat d'arrêt.*

*Le **15 juillet 2014**, une voiture percute plusieurs personnes sur la place des Trieux à Courcelles dont une est blessée grièvement. L'automobiliste en fuite est très rapidement intercepté par une équipe d'intervention de notre zone. Il est relâché par la suite mais sous conditions par le Juge d'Instruction.*

*Le **31 juillet 2014**, une altercation entre deux automobilistes se termine par la mort de l'un d'entre eux. Après plusieurs devoirs d'enquête et la recherche du suspect, celui-ci se présente spontanément aux services de police et placé sous mandat d'arrêt.*

*Le **02 août 2014** aux petites heures du matin, une de nos équipes intervention procède au contrôle d'un véhicule suspect et y découvre un kilo de cocaïne, une grosse somme d'argent ainsi qu'une arme. Le conducteur est déféré devant le Juge d'Instruction et placé sous mandat d'arrêt pour trafic de produits stupéfiants.*

*Mais la Zone de Police ne fait pas uniquement dans le réactif. Il en est ainsi les **12 et 13 août 2014** à la place des Trieux où plusieurs contrôles se sont soldés par la fouille de plusieurs véhicules et l'interpellation de 3 personnes....nos patrouilles permettent également de tomber « au bon endroit, au bon moment »... ainsi le **21 août**, ce sont 2 personnes qui ont été arrêtées en flagrant délit de vol d'un scooter.*

Epinglons encore cette élucidation ...

*Le mercredi **11 septembre 2014** vers 22 :00 heures, une habitante de la rue Vandervelde à Souvret quitte son habitation pendant quelques minutes. Durant son absence, 4 individus se présentent devant chez elle et frappent à la porte d'entrée afin de vérifier la présence d'occupants. Un des résidents ouvre sans se méfier et deux suspects poussent violemment la porte, projettent sans ménagement la victime vers le salon ; un des auteurs lui maintient la tête contre le divan tout en lui portant des coups de poing au visage et en le menaçant de le poignarder. Le second occupant présent court se réfugier dans la cuisine et parvient à prendre la fuite par une fenêtre de l'étage.*

Les auteurs fouillent les lieux pour ensuite prendre la fuite en emportant du matériel informatique et un écran plat.

*Les investigations menées par les enquêteurs de la zone de police des Trieux a permis d'identifier les auteurs. Une opération fût alors planifiée en vue de leur interpellation laquelle s'est déroulée avec succès en date du **20 octobre 2014**. Les auteurs finalement au nombre de quatre ont été placés sous mandat d'arrêt et incarcérés.*

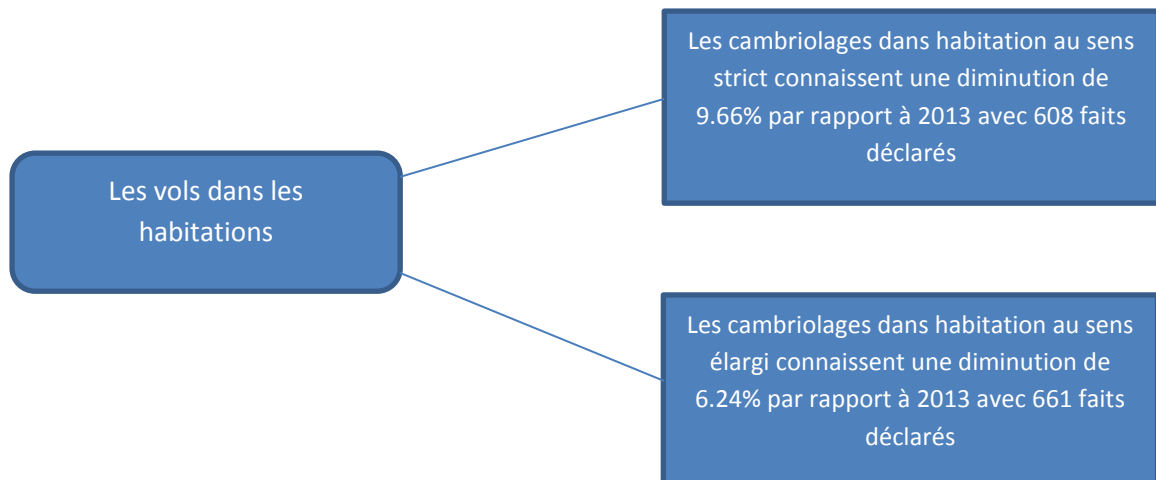
... ou ce contrôle d'envergure

*Ou encore le **15 octobre 2014**, ce contrôle d'envergure en collaboration avec les Douanes sur le territoire de la Zone de Police des Trieux. L'objectif poursuivi était la lutte contre le sentiment d'insécurité dans certains quartiers des communes de Courcelles et Fontaine-l'Evêque.*

Notre action a débuté à la Cité Daxhelet à Souvret où 6 contrôles de personnes ont été réalisés avec la rédaction d'un procès- verbal en matière de stupéfiants. A la Cité Renard, 10 personnes contrôlées et 3 personnes contrôlées au terrain de football de Trazegnies. Nous avons également patrouillé sur le site de la piscine de Courcelles et en divers endroits sensibles de Fontaine-l'Evêque où rien n'était à signaler.

Si les résultats répressifs engendrés ne sont pas énormes, nous avons atteint notre objectif PRINCIPAL qui consistait en une visibilité sur notre territoire. En effet, nous pouvons nous réjouir du fait que la Zone de Police a été correctement sécurisée par une bonne occupation du terrain et les contrôles visibles pour la population, qui a pu s'apercevoir que l'on veillait à sa sécurité.

Nos priorités ... Les vols dans les habitations



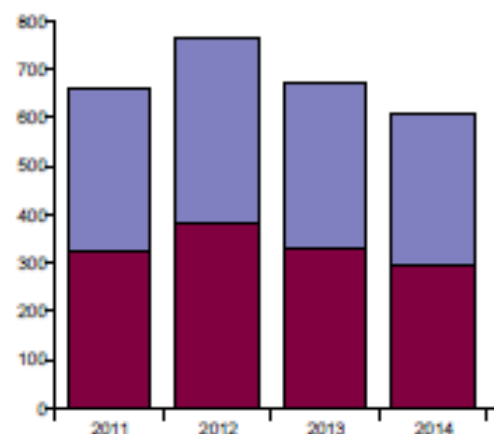
Comme nous pouvons donc le constater, la tendance relative aux faits de vols dans les habitations est plutôt bonne avec une diminution des faits. A titre d'information, la terminologie « au sens strict » est utilisée lorsque seule l'habitation est visitée ; « au sens élargi » quand il s'agit de l'habitation et de ses dépendances (garages, abris de jardins,...) qui sont visités.

FC Cambriolage

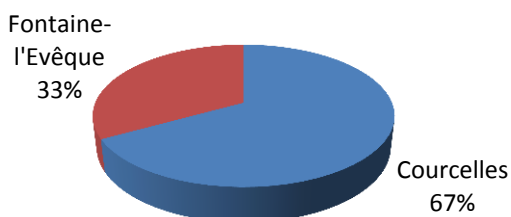
	2011	2012	2013	2014
Cambriolage dans habitation (sens strict)	660	764	673	608
Cambriolage dans habitation (sens élargi)	699	808	705	661
Cambriolage ds entreprise ou commerce	66	73	67	85
Cambriolage ds service public ou bâtiment administ	37	28	32	30
Vol au bétail	1			2

Remarquons aussi que les chiffres concernant les vols dans les habitations (au sens strict ou non) sont les plus bas de ces dernières années. Par contre le nombre de cambriolages dans les entreprises ou les commerces est en augmentation.

Cambriolage dans habitation (sens strict)



Vol dans habitations au sens strict



Le diagramme ci-contre montre la répartition de ce type de vol sur les entités de Courcelles et de Fontaine-l'Evêque.

FC Cambriolage

	2011	2012	2013	2014
Cambriolage dans habitation (sens strict)	452	581	483	407
Cambriolage dans habitation (sens élargi)	470	603	497	433
Cambriolage ds entreprise ou commerce	59	51	43	55
Cambriolage ds service public ou bâtiment administ	28	14	17	19
Vol au béliier	1			2

FC Cambriolage

	2011	2012	2013	2014
Cambriolage dans habitation (sens strict)	208	183	190	201
Cambriolage dans habitation (sens élargi)	229	205	208	228
Cambriolage ds entreprise ou commerce	7	22	24	30
Cambriolage ds service public ou bâtiment administ	11	14	15	11

Par ailleurs, nous pouvons par les 2 tableaux ci-dessus, constater qu'alors que la commune de Courcelles voit son nombre de vols dans les habitations au sens strict diminuer de **15.73%** par rapport à 2013 avec un chiffre de **407** vols, celui-ci est dans le même temps en légère augmentation sur la commune de Fontaine-l'Évêque et ce de **5.79%** avec **201** vols.

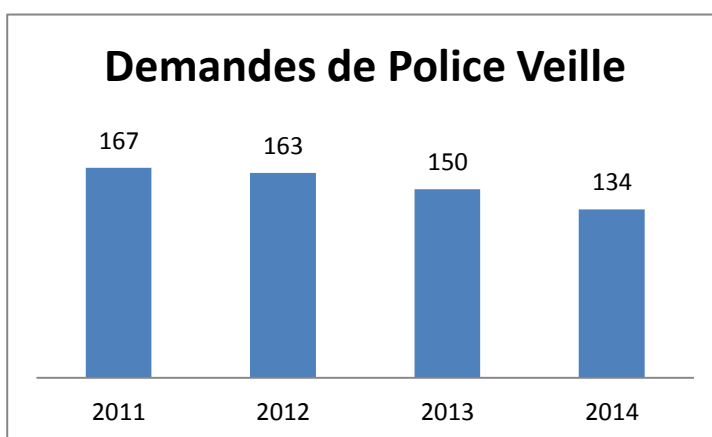
L'évolution du phénomène dépend de nombreux facteurs et dont pour certains nous n'avons que peu d'emprise, que ce soit par exemple vis-à-vis de la criminalité itinérante ou le déplacement de la criminalité. Toutefois, une présence policière sur le terrain reste bien évidemment un élément favorable pour prévenir les vols dans les habitations, ainsi que d'autres mesures telles que des demandes de surveillance de maisons inoccupées notamment pendant les périodes de vacances (les « **Police Veille** ») ou encore des mesures de techno-prévention. La qualité du constat par la police est également un élément pouvant se montrer déterminant en matière d'élucidations.

Faisons à présent un focus sur quelques actions menées...

« Police Veille »

Concernant les demandes de surveillance de maisons en cas d'absence, par exemple lors des départs en congés, il s'agit d'une offre de service de la Zone de Police pour lutter contre les vols dans les habitations en cas d'absence des occupants.

Comme le montre malheureusement le graphique ci-contre, nous constatons d'année en année une diminution des sollicitations. Ce genre de campagne doit chaque année faire l'objet d'un rappel sur son existence auprès des citoyens.



La techno-prévention

...Quelques séances d'informations...

Le 06 février 2014, une séance de techno-prévention donnée par l'inspecteur David Ruiz-Lozano, conseiller en techno-prévention, s'est tenue à la salle des fêtes du parc Baudouin à Fontaine-l'Évêque, regroupant environ 100 personnes âgées entre 60 et 70 ans du « Mouvement social des aînés ».

Après une présentation du service techno-prévention de la zone de police avec ses missions (informations, diagnostic techno-prévention,...) et la projection d'un film sur le vol par ruse commis par des faux policiers, divers sujets ont été développés, dont :

- L'explication des modus opérandi des vols par ruse (faux agents des eaux,...) ;
- Les agressions en rue et conseils à suivre par les personnes âgées ;
- Les conseils contre les mauvaises habitudes au niveau des habitations... ;
- La présentation de matériels de sécurité pour les habitations ;
- La distribution d'un folder « Qui sonne à la porte ? »

Une même séance s'est déroulée au Home Spartacus le 11 mars 2014 à Courcelles à la demande de l'échevine du 3^{ème} âge, Madame Sandra Hansenne.

Il fut constaté à la fin de ces séances, une satisfaction de l'auditoire sur les conseils ainsi communiqués.

Un stand de techno-prévention s'est également tenu le samedi 06 septembre 2014 lors du « Six Perrier » à Souvret. Il fut constaté par les inspecteurs Laurent Havelange et David Ruiz-Lozano que peu de personnes connaissaient le service de techno-prévention de la zone de police. A cette occasion, plus de 100 documents « Techno » ont été distribués, de nombreux conseils ont été dispensés à des personnes ayant le projet de réaliser des travaux de rénovation dans leur habitation (comme par-exemple, faut-il déclarer une alarme ?, quid de la loi caméra ?, déduction fiscale ?, et autres mesures toutes simples s'avérant gratuites,..)



Et effectivement, la sécurité étant l'affaire de TOUS, un Conseiller en Prévention Vol a été retenu par la commune de Courcelles suite à un examen de sélection. La Zone de Police des Trieux a participé activement au recrutement de ce conseiller et ce, par l'élaboration d'une épreuve écrite et la participation à l'épreuve orale en tant que membre du jury de l'inspecteur David Ruiz-Lozano.

En tout et pour tout, c'est quelques 143.5 heures de conseils en techno-prévention qui ont été prodigués par notre zone de police en 2014.

Par l'intermédiaire aussi d'avis à la population, la zone de police a pu promulguer des conseils de techno-préventions...

AVIS DE POLICE A LA POPULATION DE COURCELLES ET FONTAINE-L'EVÊQUE

Si des inconnus sonnent à votre porte et que vous ne leur faites pas confiance, ne les laissez pas entrer ! Si cela vous semble suspect, appelez la police, formez le « 101 » et signalez les faits (appel gratuit).

Placez une chaîne de sécurité du côté intérieur de votre porte d'entrée pour créer un premier obstacle entre l'individu et vous-même. Vous pourrez ainsi parler en toute sécurité avec la personne !

Donnez l'impression aux inconnus que vous n'êtes pas seul chez vous !

Signalez à la personne suspecte que vous allez téléphoner à la police pour vérifier !

Ne montrez **JAMAIS** où vous gardez votre argent ou vos objets de valeur ... pas même à un policier !

Ne laissez **JAMAIS ENTRER** un inconnu seul chez vous !

Il est demandé aux plus jeunes de diffuser l'information aux personnes âgées de leur famille.

Ou encore par des communiqués de presse

Les auteurs de vols par ruse ne manquent pas d'imagination et utilisent une nouvelle méthode

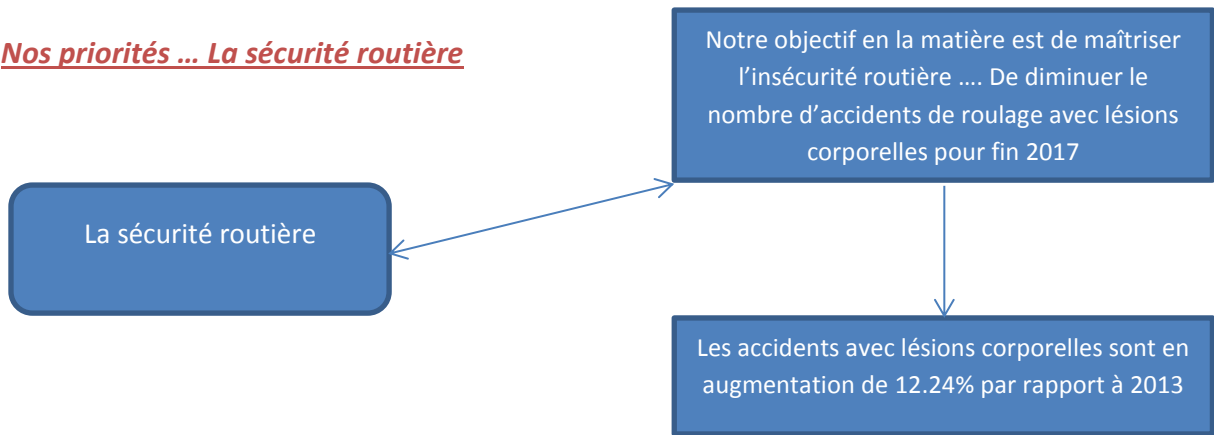
Faux policiers, faux agents des eaux, faux agents du gaz,...voici les modus operandi utilisés fréquemment par les auteurs des vols par ruse. Suite à un nouveau fait commis sur la zone des Trieux, un nouveau procédé semble avoir la cote ...

Le 21 septembre dernier, vers 17 :00 heures, les auteurs au nombre de 3 (un homme et deux femmes) se présentent au domicile d'une personne âgée. L'individu de sexe masculin prétend connaître la victime et la met en confiance sur le pas de la porte. Il entre ensuite accompagné de ses deux comparses et distrait la victime tout en déambulant au rez-de-chaussée de l'habitation. Il aborde divers sujets de conversation et continue d'attirer l'attention de la victime pendant que les deux femmes fouillent l'habitation. Ils en font de même dans l'habitation voisine qui est jumelée. Les deux femmes ne prendront pas la parole. Ils quittent ensuite les lieux avec leur butin composé d'une somme d'argent et de bijoux de fantaisie. Il n'est fait usage d'aucune violence ou menace sur place.

L'enquête est en cours, mais nous ne pouvons que vous rappeler d'être vigilant. N'ouvrez pas aux inconnus, même si ceux-ci prétendent vous connaître mais que vous n'en avez plus souvenir !

Régulièrement des articles dans la presse locale paraissent afin d'informer la population sur l'existence du Service Techno-Prévention de la Zone de Police et ses missions.

Nos priorités ... La sécurité routière



Selon le Baromètre de la sécurité routière, la situation pour 2014 en la matière est la suivante :

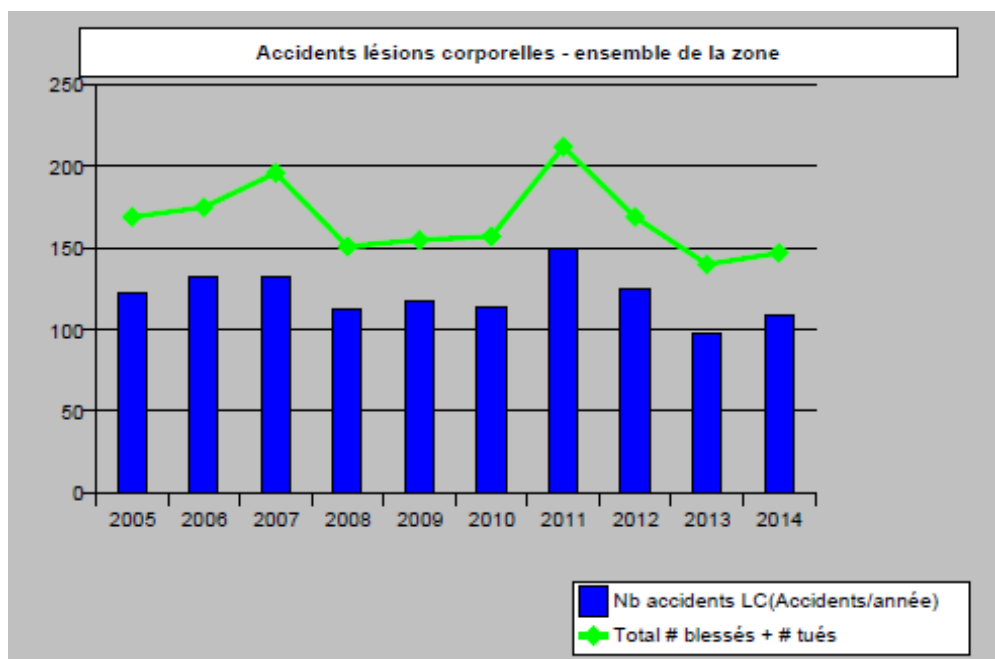
Zone de police		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	TOTAL
ZP DES TRIEUX (COURCELLES)	# Accidents dégâts matériels	40	33	54	25	41	49	42	39	34	47	43	39	486
	# Accidents LC	10	7	9	8	9	8	10	9	7	12	11	10	110
	# Accidents mortels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	# Tués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	# Blessés graves	1	0	1	1	2	1	1	2	0	2	1	3	15
# Blessés légers	15	10	13	12	9	9	13	8	8	12	12	11	132	

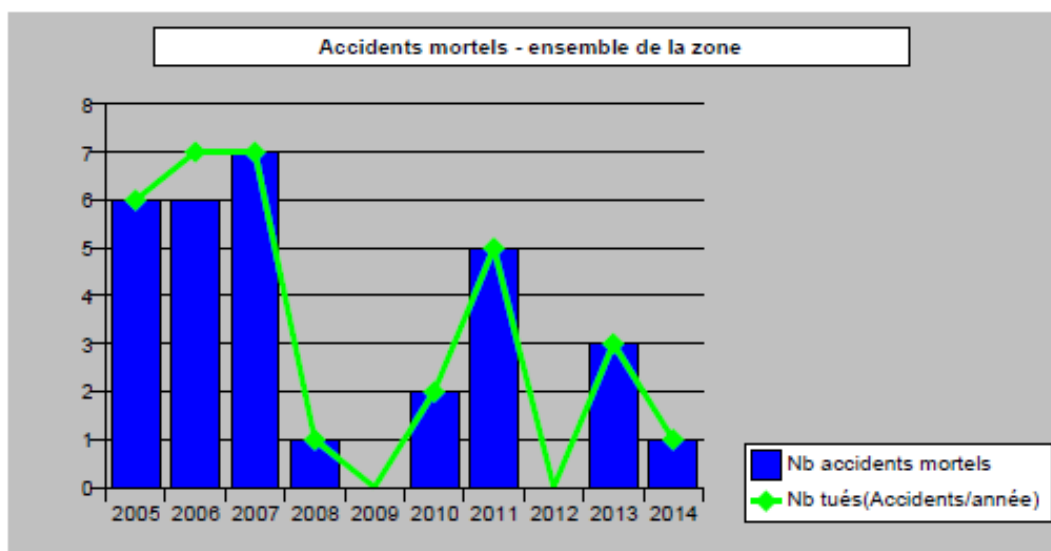
En 2014, nous avons comptabilisé pour notre Zone de police, **110** accidents avec lésions corporelles et **1** accident mortel dans lesquels sont à déplorer **16** blessés graves, **132** blessés légers et **1** tué.

En 2013, nous comptabilisons **98** accidents avec lésions corporelles et **3** accidents mortels pour lesquels étaient à déplorer **17** blessés graves, **120** blessés légers et **3** tués.

Nous constatons donc malheureusement une augmentation de 12.24% des accidents avec lésions corporelles par rapport à 2013.

Cependant les 2 diagrammes suivants nous montrent aussi qu'au regard de l'évolution sur une décennie pour ce type d'accidents, nous nous trouvons en 2014 à un des niveaux les plus bas.





Vis-à-vis de ce dernier graphique, il s'agit uniquement des accidents avec tués sur place.

Par ailleurs, la proportion des accidents de circulation avec lésions corporelles par jour et par heure en 2014 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00h-06h	0,92 %	0,00 %	0,00 %	0,92 %	1,83 %	0,92 %	1,83 %
06h-10h	0,00 %	3,67 %	4,59 %	0,00 %	3,67 %	0,00 %	0,00 %
10h-16h	6,42 %	3,67 %	10,09 %	4,59 %	5,50 %	3,67 %	4,59 %
16h-20h	6,42 %	6,42 %	5,50 %	4,59 %	3,67 %	1,83 %	1,83 %
20h-00h	2,75 %	0,92 %	0,92 %	0,00 %	2,75 %	4,59 %	0,92 %

Plus de 5% des accidents LC ont eu lieu à ce moment

Plus de 2,5% mais moins de 5% des accidents LC ont eu lieu à ce moment

Nous remarquons notamment que sur l'ensemble des accidents avec lésions corporelles pour la zone en 2014, **22.93 %** de ceux-ci ont eu lieu le week-end ; ce pourcentage était de **32.65%** en 2013.

Nos activités en vue de lutter contre l'insécurité routière sont nombreuses dont quelques exemples, vous sont donnés dans les pages suivantes. Ces activités peuvent viser aussi bien la conduite sous influence, que la vitesse, voire le port de la ceinture de sécurité ou l'usage du GSM au volant.

Contrôle de vitesseOpération Speed...

Contrôles répressifs de vitesse sur Courcelles et Fontaine-l'Évêque

La zone de police des Trioux a ainsi participé activement à l' « OPERATION SPEED » qui s'est déroulée le vendredi 10 octobre 2014. Cette opération avait pour objectif de rassembler toutes les zones de police et la police fédérale lors de 24 heures de contrôles répressifs, sur l'ensemble du royaume.

Dans ce cadre, notre zone de police a procédé à des contrôles à 2 endroits reconnus comme dangereux.

Au total, 2112 véhicules contrôlés et 63 PV rédigés !

Contrôle alcoolretour sur la campagne BOB d'été...

Pour lutter efficacement contre la conduite sous influence de l'alcool, notre Zone de Police a participé activement à la campagne Bob d'été 2014 en planifiant et en organisant des contrôles alcoolémie. Pour rappel, cette campagne a débuté le 02 juin pour se terminer le 1^{er} septembre.

Cette campagne, lancée par l'Institut Belge pour la sécurité routière, vise à limiter les comportements dangereux provoqués par la conduite sous influence par le biais d'un renforcement des contrôles routiers.



La campagne BOB d'été, c'est 322 tests réalisés par notre zone de Police.

Ces tests ont été réalisés principalement lors d'accidents de roulage ainsi que lors de contrôles spécifiques. Sur ces 322 personnes contrôlées, 292 personnes ne présentaient pas de signe d'intoxication alcoolique, 7 présentaient un taux problématique et 23 étaient nettement sous influence.

9,3% des conducteurs contrôlés dépassaient la norme minimale autorisée, la police a par ailleurs procédé à 12 retraits de permis pour conduite sous influence de l'alcool.

Ci-dessous, la répartition des résultats de la campagne en semaine et en week-end mais aussi en fonction du moment de la journée.



Données alcool Campagne BOB d'été 2014 02-06-2014 > 01-09-2014

ZP DES TRIEUX (COURCELLES)

		Semaine			WE			TOTAL
		Semaine-jour	Semaine-nuit	Sous-total	We-jour	We-nuit	Sous-total	
TOTAL	Nombre de pré-tests réalisés	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de pré-tests négatifs	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de pré-tests positifs	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de tests réalisés	182	26	208	72	42	114	322
	Nombre de tests négatifs	176	21	197	65	30	95	292
	Nombre de tests alert	3	1	4	1	2	3	7
	Nombre de tests positifs	3	4	7	6	10	16	23
	Nombre de refus alcool	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de prises de sang	1	0	1	1	0	1	2
	Nombre de retraits de permis	2	2	4	3	5	8	12

Divers contrôle routiers

Collaboration entre la Zone de Police des Trieux et les Douanes à l'occasion d'un contrôle routier.

Mardi 30 septembre 2014, la Zone de Police des Trieux et la Douane ont uni leurs forces dans le cadre d'un vaste contrôle routier engageant une vingtaine de contrôleurs dont 10 de la Zone de Police et 10 des douanes.

L'organisation du contrôle était simple, un tri effectué sur base d'une analyse des marques d'immatriculation. Tout véhicule identifié comme étant en défaut (contrôle technique, assurance, taxes impayées, ...) était invité à pénétrer dans le dispositif de contrôle.

Dans un 1^{er} temps, les policiers effectuaient des tests d'haleine et procédaient à la vérification des documents de bord. Dans un 2^{ème} temps, c'était au tour des collègues de la Douane de procéder au contrôle du carburant et au recouvrement des diverses taxes impayées.

Le contrôle s'est déroulé en deux phases, la première sur le territoire de Fontaine-l'Evêque et la seconde sur la commune de Trazegnies.

Au total, c'est 28 véhicules contrôlés de manière approfondie et plusieurs procès-verbaux rédigés :

Pour la police :

- ⇒ **9 procès-verbaux d'avertissement ;**
- ⇒ **4 procès-verbaux pour défaut d'assurance en RC et autant de saisie de véhicule ;**
- ⇒ **1 retrait de permis de conduire pour conduite sous influence de stupéfiants ;**

Pour la douane : => **Recouvrement d'amendes impayées pour un montant de 7000 euros.**

La Zone de Police des Trieux participe à un contrôle d'envergure et encadre de jeunes aspirants issus de l'Académie de Police de Jurbise.

Vendredi 03 octobre 2014, 5 policiers de la zone de police des Trieux et 2 membres de la police fédérale ont encadré 2 jeunes aspirants lors d'une opération qui a duré toute l'après-midi et le début de la soirée. Cette opération s'est déroulée en 2 phases.

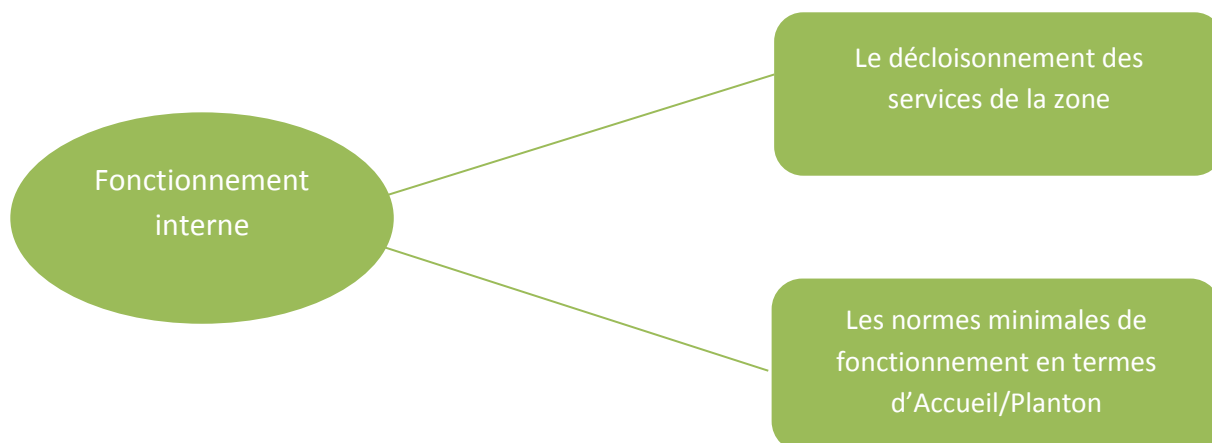
La première consistait en un barrage routier au niveau de la rue de Mons à FONTAINE L'EVEQUE. Nous avons contrôlé 28 véhicules et 28 conducteurs. Tous les conducteurs ont été soumis à l'**ETT** ou au **SAMPLING** (système de détection d'haleine). Si le contrôle s'est déroulé dans de bonnes conditions générales de sécurité, il est à noter qu'un véhicule a refusé les injonctions et a forcé le barrage. Celui-ci a été intercepté grâce à la vigilance des policiers présents. L'enquête démontra que le conducteur conduisait un véhicule avec une plaque d'immatriculation volée.

La seconde phase s'orientait plus autour du phénomène de l'insécurité urbaine. Ainsi plusieurs personnes ont été contrôlées à divers points sensibles de la zone de police.

Au total de la journée, ce sont 47 personnes et 32 véhicules contrôlés. Ces contrôles ont engendré la rédaction de :

- ⇒ 7 PV judiciaires dont un pour des faits de détention d'arme blanche ;
- ⇒ 1 saisie de 5gr de marijuana ;
- ⇒ 3 PV roulage ;
- ⇒ 2 PV d'avertissement et 1 perception immédiate pour non port de la ceinture de sécurité.

FOCUS SUR NOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT INTERNE



En terme de fonctionnement interne, nous devons reconnaître, qu'en toute logique, la préoccupation première de notre Chef de Corps lors de sa prise de fonction fut d'appréhender son nouvel environnement sous ses multiples facettes et que dès lors, peu d'activités furent consacrées aux priorités relatives au fonctionnement interne de la Zone de Police.

Toutefois, relevons tout de même l'extension de la plage horaire de l'Accueil/Planton à Fontaine-l'Evêque et à Trazegnies. Formellement, l'accessibilité a été étendue en semaine à 12 :00 heures au matin et à 17:00 heures en fin de journée, en lieu et place respectivement des fermetures à 11 :45 heures et 16 :30 Hrs.



Quant à la seconde priorité à savoir, le décloisonnement des services, la mise en place du Bureau Judiciaire unique participe à ce décloisonnement que ce soit par la centralisation et l'uniformisation du traitement de l'ensemble du courrier entrant et sortant de la zone de police que du traitement de l'information policière.

A ce sujet, il est de bon ton de relever également que le travail d'élucidation dont il vous a été donné quelques illustrations dans le présent rapport d'activités, résulte d'une collaboration fructueuse entre services et se trouve être aussi la résultante d'un travail de qualité de notre personnel et ce, dès le constat initial jusqu'à l'aboutissement de l'enquête. Il est en effet important de le rappeler et de le souligner à l'aune du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017. Notons encore à ce propos, que le Magistrat de référence de la Zone de Police, Monsieur le 1^{er} substitut Bouilliez, nous a exprimé sa satisfaction vis-à-vis non seulement de la qualité de nos procès-verbaux mais aussi de notre démarche en vue de raccourcir nos délais de transmission de ceux-ci au Parquet.

Donc effectivement aucune activité spécifique n'a été entreprise dans le cadre de ces priorités mais ce n'est pas pour autant que des changements dans la direction souhaitée en terme de fonctionnement interne ne se font pas déjà sentir et peuvent être constatés dès à présent ...

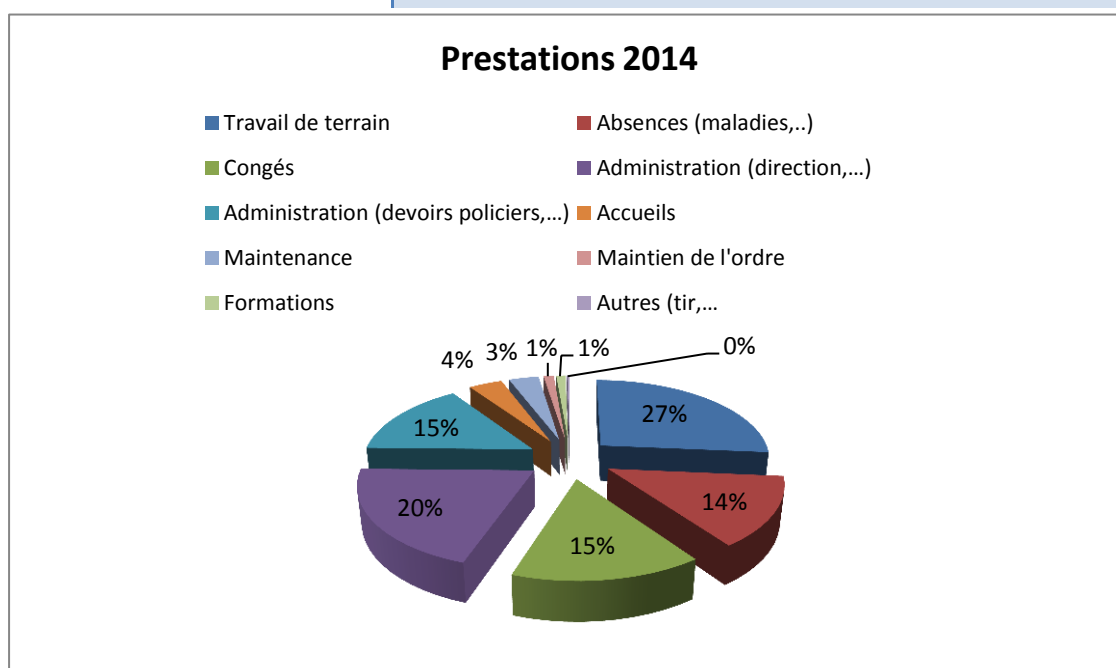


AUTRES ACTIVITÉS DE 2014

Sous des angles différents, passons en revue un ensemble d'activités que notre Zone de Police a également rempli lors de cette année 2014 et commençons par un relevé de nos prestations en termes d'heures et en pourcentage.

Relevé des prestations 2014

Prestations	Heures	En pourcentage
Travail sur le terrain (interventions, préventions, contacts population, techno-prévention,...)	63950.95	26.39%
Absences (maladies, accidents de travail, jours de grève,...)	33320.50	13.75%
Congés (vacances, circonstances, exceptionnels, dispenses, syndicaux,...)	36354.50	15.00%
Administration (direction, gestion, réunions,...)	48904.40	20.18%
Administration liée aux devoirs policiers (rédaction, auditions, gradé coordinateur, enquêtes intérieures,...)	36629.85	15.11%
Accueils et plantons	9065.00	3.74%
Maintenance	8129.25	3.35%
Maintien de l'ordre (zone et hors zone)	2782.25	1.15%
Formations	2506.60	1.03%
Autres (Tir, ..., Convocations médicales)	701.05	0.30%
TOTAL	242344.35	100%

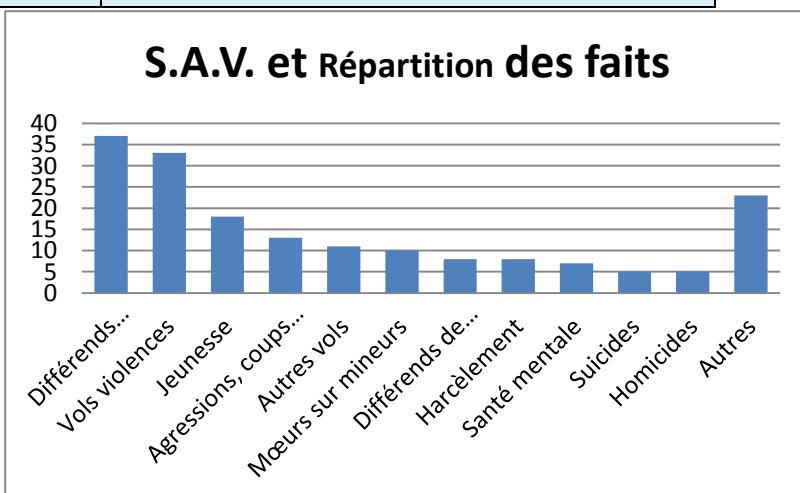


Notre zone de police en quelques chiffres :

353 arrestations judiciaires	134 demandes de surveillance d'habitation
103 arrestations administratives	4742 perceptions immédiates
6486 apostilles	299 procès-verbaux d'avertissement ;
134 demandes d'enquête ou de vérifications dans le cadre de dossiers armes émanant du gouvernement provincial	3304 procès-verbaux simplifiés
178 dossiers d'assistance policière aux victimes	319 dossiers E.P.O. (Enquête policière d'Office)
347 triptyques judiciaires (empreintes)	24 auditions TAM (audition vidéo filmée de mineur)
139 enquêtes ouvertes par notre service d'enquêtes et de recherches	6291 procès-verbaux initiaux judiciaires
23 Rapports d'informations	646 procès-verbaux initiaux d'accident de roulage
451 demandes de police administrative (avis,...)	7066 auditions dont 223 en Catégorie IV
	2530 domiciliations pour Courcelles
	1100 domiciliations pour Fontaine-l'Evêque

Le Service d'Aide aux Victimes (S.A.V.)

Ci-contre, la répartition des dossiers gérés par le Service d'Aide aux Victimes de la zone, selon la nature des faits soit au total 178 dossiers dont 125 pour l'entité de Courcelles et 53 pour l'entité de Fontaine-l'Evêque.



..mais aussi des formations en Tir, TTI et en MVSA

Le personnel du cadre opérationnel de la Zone de Police est tenu légalement de suivre annuellement un certain nombre de séances de tir, de séances en techniques et tactique d'intervention (TTI) mais aussi en maîtrise de la violence sans arme et avec arme.

En 2014, 48 séances dans le cadre de la GPI 48 ont été réalisées au cours desquelles 82% du personnel a été formé.



Il est à noter aussi que des heures de formation ont été consacrées à la transition vers un nouveau système d'arme et ce pour 4 membres du personnel.



Au total, cela représente 500 heures dédiées à la formation du personnel en la matière.

LE BIEN-ÊTRE – PLAN DE PRÉVENTION 2014

Nous allons à présent vous présenter les réalisations menées en 2014 dans le cadre du plan d'action annuel sur le bien-être au travail, approuvé en Comité de Concertation de Base (CCB) le 26 juin 2014.

Ce plan annuel reprend les différentes actions que la Zone de Police projette d'entreprendre en vue d'améliorer le bien-être au travail sur le lieu de travail.

Notons que les plans annuels découlent d'un Plan global quinquennal qui fixe pour sa part les grandes orientations.

Bien que l'établissement de ces plans repose sur une obligation légale pour l'employeur, il va de soi que la Zone de police a la volonté de contribuer au bien-être de son personnel et de veiller à sa



sécurité. Par ailleurs, rappelons que l'établissement des priorités des différents plans est réalisé par l'employeur en collaboration avec un Conseiller en Prévention.

Les domaines devant être pris en considération en la matière par l'employeur sont définis par la législation soit notamment : l'organisation générale, l'inventaire des agents CMR (cancérogène, mutagène-toxique pour la reproduction), la charge psychosociale, les lieux de travail, l'information et la formation ainsi que la gestion de l'urgence.

Revenons sur les différents domaines pour lesquels des actions ont été menées en 2014 :

L'organisation générale

Problématique :

Point n°1 : Une des problématiques relevait du bien-être au travail du personnel du service intervention de 1^{ère} ligne (SIPL) suite à une grille de service changeante et non respectueuse de l'Organisation sur le temps de travail (OTT).

Suivi :

Point n°1 : Après une étude de capacité, une analyse des besoins et une présentation d'une grille horaire équilibrée dans le respect des normes statutaires, une nouvelle grille de service est entrée en application le 1^{er} janvier 2015.

Problématique :

Point n°2 : L'absence d'un Conseiller en prévention interne au sein de la Zone de police.

Suivi :

Point n°2 : Madame Laurence Bastin a été désignée afin de suivre dès février 2015 la formation de Conseiller en Prévention – Niveau 3.

Les agents CMR

Problématique :

Il n'y a pas d'inventaire amiante réalisé pour l'Hôtel de Police de Fontaine-l'Evêque.

Suivi :

Une société agréée a été désignée en vue de la réalisation de cet inventaire ; visite et inventaire réalisés en date du 21 février 2015 et qui a conclu à l'absence d'amiante au poste de police de Fontaine-l'Evêque.

La charge psychosociale

Problématique :

Harcèlement et stress sur le lieu de travail

Suivi :

Une première séance d'informations le 22/10/2014 à Trazegnies a été donnée par la psychologue de la Zone en vue de sensibiliser le personnel sur les dispositions en la matière. D'autres séances sont programmées début 2015 afin de rencontrer l'ensemble du personnel. Par ailleurs, le rôle de la personne de confiance et du Service Externe de Prévention et de Protection au travail (SEPP) est renforcé. Notre Chef de Zone sera vigilante à cette problématique.

Le lieu de travail

Problématique :

Point n°1 : Les portes des sas d'entrée des hôtels de police de Trazegnies et de Courcelles sont défectueuses et engendrent un sentiment d'insécurité pour le personnel.

Suivi :

Point n°1 : Au niveau de Courcelles, des consignes ont été données au personnel pour que les portes soient fermées à clef ; au niveau de Trazegnies, les gâches électriques des portes sont à présent fonctionnelles.

Problématique :

Point n°2 : Sentiment d'insécurité à la rue du Temple (Courcelles) et à la place de Wallonie (Fontaine-l'Evêque).

Suivi :

Point n°2 : La sécurisation des bâtiments (notamment nouveau moteur pour la grille de la cour intérieure de l'hôtel de police de Fontaine-l'Evêque) et la mise en fonction des systèmes d'alarme au niveau des différentes implantations sont en cours de finalisation.

Problématique :

Point n°3 : La bonne fermeture des portes coupe-feu n'est pas assurée pour certaines d'entre elles.

Suivi :

Point n°3 : Vérification et mise en conformité des portes coupe-feu réalisées.

Problématique :

Point n°4 : Au niveau du commissariat de Courcelles, la sortie de secours située dans la cage d'escalier allant du sous-sol vers le rez-de-chaussée n'est pas aménagée et présente dès lors un risque de chute.

Suivi :

Point n°4 : Suite à la signature d'un bon de commande pour une rampe et des marches d'escalier, la Zone de police a réceptionné une partie du matériel nécessaire à sa réalisation.

L'information et la formation

Problématique :

Le personnel au niveau de l'accueil des Hôtels de police de Trazegnies et Fontaine-l'Evêque n'est pas suffisamment formé.

Suivi :

Un membre du cadre CALog de l'accueil est inscrit à la formation « Accueil de 1^{ère} ligne » à l'académie de police de Jurbise dans le but d'améliorer l'accueil à la population. La formation se tiendra début 2015.

Gestion de l'urgence

Problématique :

Point n°1 : L'absence d'équipiers de première intervention (EPI) au sein de la Zone de police.

Suivi :

Point n°1 : Des membres du personnel ont suivi la formation d'équipiers de 1^{ère} intervention à l'académie de police de Jurbise.

Problématique :

Point n°2 : L'absence de procédure d'urgence au sein de la Zone de police.

Suivi :

Point n°2 : Un plan d'évacuation en cas d'incendie a été établi et sera présenté lors d'une réunion technique syndicale début 2015.

La Zone de police vise par ces différentes mesures, et celles qui sont à venir, à améliorer le quotidien de son personnel tant d'un point de vue de la sécurité, de la santé que du bien-être au travail.

Les objectifs étant ainsi de réduire le nombre d'accidents de travail et de maladie au sein du personnel ce qui aura pour conséquence un impact positif sur le fonctionnement de la Zone de police auquel vous-mêmes chers collègues participez.

La boucle est ainsi bouclée...



EN ROUTE VERS 2015

Tout le travail réalisé en 2014 a été fait grâce à un réel travail d'équipe mais la Zone de police n'a pas l'intention de s'arrêter en si bon chemin et donc voici un avant-goût des beaux projets à venir pour 2015 :

Vote du budget 2015 le 05 février 2015

Poursuite de la stabilisation des cadres SIPL, SER

Engagement d'un nouveau Commissaire au SIPL

Modernisation informatique BePad - ISIS

Achat de matériels divers : équipement MROP, vestes SER, lampes de poche SPQ, 20 PC, un nouveau MDT,....

Leasing de 2 véhicules pour le SIPL ainsi que d'autres achats de Vv...

Engagement d'un Commissaire pour la Direction des Ressources

Mise en œuvre du nouvel Organigramme

Chasse au gaspillage (argent et capacité)

Développement de la police de Proximité

Mise en œuvre de la vision de la Chef de Zone pour notre Zone de Police... Ensemble pour une police intègre, professionnelle, moderne et au service de tous.

Redynamisation du Plan Zonal de Sécurité ...mise en place de groupes de travail.....implication du personnel souhaitée afin de prendre toute la mesure de l'utilité des plans d'action qui en découleront..

Développer la fierté d'appartenance et l'esprit de corps

Un défi pour notre Chef de Zone...envisager toutes les pistes de réflexion pour augmenter les cadres et atteindre la norme KUL

Lancer les procédures d'évaluation

...

Zone de Police des Trieux (5336)

Courcelles – Fontaine l'Evêque

**Ensemble,
Pour une Police Intègre,
Professionnelle,
Moderne,
Au service de tous**

